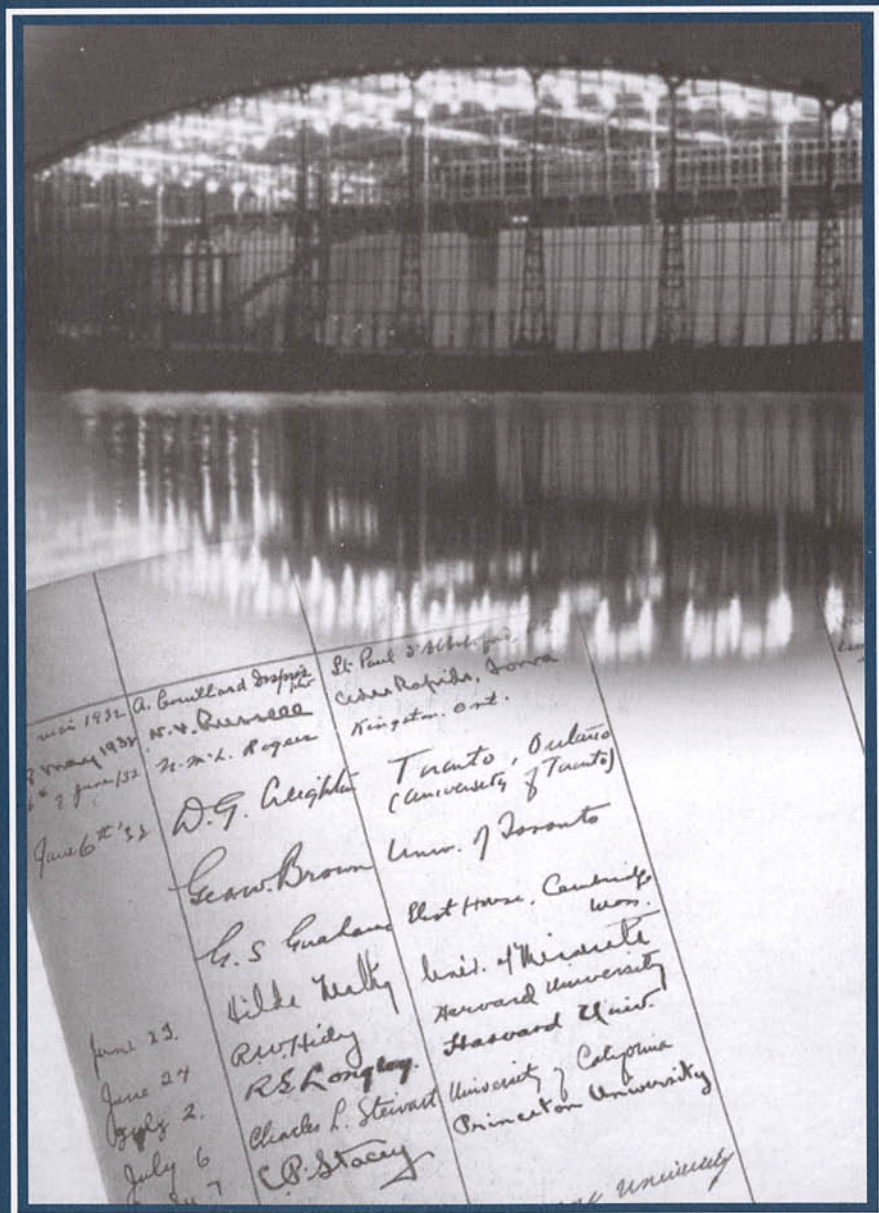


# Les Archives nationales du Canada 1872 - 1997

Danielle Lacasse et Antonio Lechasseur



La Société historique du Canada  
Brochure historique N° 58

Rédactrices de la collection

**Nancy McMahon**

*Archives nationales du Canada*

**Denise Rioux**

*Archives nationales du Canada*

**Droits réservés par  
La Société historique du Canada  
Ottawa, 1997**

### **Remerciement**

La Société historique du Canada désire remercier les Archives nationales du Canada pour le soutien accordé dans la publication de cette brochure.

ISBN 0-88798-194-1 *Brochures historiques*

ISSN 0700-6950 *Brochures historiques*

(imprimé)

ISSN 1715-8613 *Brochures historiques* (En

ligne)

### **Illustrations de la couverture :**

**Plat recto** : photographie montrant un extrait d'un registre que les étudiants devaient signer pour avoir accès aux Archives publiques du Canada en 1932. Certains de ces étudiants contribueront de manière significative au développement de l'historiographie canadienne dans les décennies qui suivront. Source : « Register of Students », 1932. Fonds des Archives publiques du Canada (RG 37, versement 1991-92/202), dans *Trésors des Archives nationales du Canada*, Sillery, Septentrion, 1992, p. 167. Photographie montrant le Centre de préservation de Gatineau inauguré en juin 1997. Les photographies sont reproduites avec la permission des Archives nationales du Canada.

**Plat verso** : élévation ouest de la partie ouest des Édifices commémoratifs des anciens combattants à Ottawa, futur siège social des Archives nationales du Canada.

**LES ARCHIVES NATIONALES DU CANADA  
1872-1997**

Danielle Lacasse et Antonio Lechasseur

*Ottawa 1997*

La Société historique du Canada  
Brochure historique N° 58

### DANIELLE LACASSE

Détentriche d'un doctorat en histoire, Danielle Lacasse est gestionnaire à la Direction du développement et de la préservation des archives aux Archives nationales du Canada. Spécialiste en études des femmes, elle est l'auteure de *La prostitution féminine à Montréal 1945-1970* (les Éditions du Boréal, 1994). Elle s'est également intéressée à l'histoire de la délinquance juvénile au Québec et a fait paraître des articles à ce sujet dans *Culture du Canada français* et dans *Histoire sociale/Social History*. En outre, elle a publié divers travaux en archivistique, notamment dans la revue *Archives*. De 1993 à 1995, elle est membre du conseil d'administration de l'*Institut d'histoire de l'Amérique française*. Pendant trois ans, de 1994 à 1997, elle est corédactrice des brochures historiques de la Société historique du Canada. Elle assume présentement la fonction de première vice-présidente au sein de l'Association des archivistes du Québec.

### ANTONIO LECHASSEUR

Antonio Lechasseur est gestionnaire à la Direction du développement et de la préservation des archives aux Archives nationales du Canada. Historien-archiviste spécialiste de l'histoire économique et sociale du Québec aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et des archives gouvernementales canadiennes, il a publié en collaboration une *Histoire du Bas-Saint-Laurent* (Institut québécois de recherche sur la culture, 1993) et *Municipalités et paroisses du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine : populations et limites territoriales, 1851-1981*, (IQRC, 1987). Il collabore à divers périodiques scientifiques dont la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *Archives* et *Archivaria*, ainsi qu'au *Dictionnaire biographique du Canada*. De 1993 à 1995, il fut successivement vice-président et président de l'*Association of Canadian Archivists*. Il assume présentement la fonction de rédacteur de langue française d'*Archivaria*.

## AVANT-PROPOS

Depuis sa création en 1922, la Société historique du Canada (SHC) entretient une étroite relation avec les Archives nationales du Canada. Sir Arthur Doughty, Archiviste fédéral au moment de la fondation de la SHC, encourageait vivement les professeurs d'histoire et leurs étudiants à venir consulter les collections archivistiques. Sir Doughty croyait aussi que l'établissement de sociétés savantes aiderait les Canadiens et les Canadiennes à apprécier leur histoire. Quant aux membres de la SHC, ils ne s'intéressaient pas uniquement aux documents d'archives pour parfaire leur savoir, ils avaient aussi à cœur l'enrichissement des collections archivistiques. En fait, la préservation des documents historiques constitue toujours l'un des objectifs de la SHC.

Même si les programmes des Archives nationales du Canada — et la profession d'historien — ont évolué au cours des soixante-quinze dernières années, la relation entre les Archives nationales du Canada et la SHC résiste à l'épreuve du temps. La SHC est heureuse de publier, à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire des Archives, ce bref historique de cette institution, dont nous louons la remarquable contribution à la compréhension du passé du Canada.

La présidente de  
*La Société historique du Canada,*  
**Judith Fingard**

# LES ARCHIVES NATIONALES DU CANADA 1872-1997

## INTRODUCTION

L'histoire des archives et de l'évolution de l'archivistique au Canada sont peu connues du grand public et jusqu'à un certain degré au sein même de la profession. Cela s'explique par la rareté des recherches et publications sur le sujet. Toutefois, des Canadiens de tous âges font de nos jours une consommation de plus en plus grande de documents d'archives à des fins privées, culturelles collectives ou simplement administratives. L'intérêt grandissant pour les archives et la connaissance du passé dans la population résultent du travail cumulé depuis près d'un siècle et demi par les archivistes au sein d'un réseau d'institutions qui s'étend aujourd'hui d'un bout à l'autre du Canada. Bien que le rôle des archives dans la construction d'une culture et d'une identité canadiennes ne jouisse pas encore du niveau de reconnaissance souhaité et que certains dépôts canadiens sont menacés de fermeture ou ont été carrément fermés dans les dernières années, force est de constater que jamais dans l'histoire du pays on a disposé d'autant de ressources destinées à la mise en valeur et à la protection du patrimoine archivistique : on compte désormais des centaines de dépôts d'archives privées et publiques à vocation locale, régionale, provinciale et nationale. La société contemporaine, tous groupes sociaux confondus, se soucie davantage de ses origines et de l'image qu'elle souhaite laisser d'elle-même aux générations futures. Il y a donc là une évolution certaine des mentalités puisque la finalité des archives et les multiples usages qu'on en fait sont désormais associés à une vision moderne, d'aucuns diront post-moderne, de la compréhension de l'expérience humaine en société.

Les Archives nationales du Canada ont joué un rôle de premier plan dans le développement de l'archivistique canadienne, bien qu'il ne s'agisse pas ici d'un progrès constant et linéaire. La présente brochure se veut une première synthèse de l'histoire de cette institution qui figure parmi les plus anciens services d'archives publiques au Canada. L'objectif est de montrer comment la vocation de l'institution, d'abord strictement culturelle, vouée à la promotion de l'histoire, évolue vers la prestation de services de soutien aux opérations du gouvernement fédéral, son bailleur de fonds. Les Archives nationales du Canada présentent un cas particulier d'institution qui a cherché, au fil de son histoire, à équilibrer préoccupations immédiates (besoins contemporains des clientèles, gestion de la masse de l'information gouvernementale, introduction des nouvelles technologies, etc.), et visions du long terme (stratégies d'acquisition, méthodologies de l'évaluation archivistique, pérennité des supports, etc.). Ce cheminement a généré des réflexions et des débats qui ont contribué à l'éclosion d'une archivistique résolument canadienne.

Entre le moment où Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, réclame un bâtiment à l'épreuve du feu pour y abriter les archives de la colonie en 1731 et la Conquête de 1760, on fait peu pour s'assurer de la bonne gestion des archives anciennes et courantes. La première intervention digne de mention de l'administration britannique date de 1789 alors que le baron Dorchester crée une commission chargée d'étudier la situation des archives françaises de Québec. Un inventaire est publié en 1791 et certaines mesures sont alors prises pour protéger et répartir les archives du Régime français dans le Haut et le Bas-Canada. Il faut toutefois attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que les élites francophones et anglophones, principalement au Bas-Canada, commencent à s'intéresser aux archives pour leur valeur historique. Cet intérêt ira grandissant au cours des décennies qui suivront l'Acte d'Union de 1840. En 1857, la Nouvelle-Écosse devient la première colonie britannique d'Amérique du Nord à s'intéresser de manière concrète à la préservation de ses archives avec la nomination d'un commissaire chargé des documents publics. Avec la Confédération de 1867, les archives figurent parmi les préoccupations administratives immédiates puisqu'il faut en réaliser le partage entre le gouvernement fédéral et ceux des nouvelles provinces.

### *Cinquante ans de préparation*

L'histoire des Archives nationales du Canada, qui débute officiellement en 1872, est le fruit d'une prise de conscience des élites canadiennes au cours du demi-siècle précédent. L'élément déclencheur est sans aucun doute la création en 1824 de la *Quebec Literary and Historical Society (QLHS)* par des élites cléricales, militaires et politiques sous le patronage du comte de Dalhousie, gouverneur en chef de l'Amérique du Nord britannique. Ses objectifs visent d'abord à susciter la lecture, l'éclosion d'idées nouvelles et à contribuer à l'harmonie dans la vie privée. Pour ce faire, l'association mise sur le développement des arts et du sentiment patriotique que l'on associe d'emblée à une nécessaire connaissance de l'histoire. Très vite, on milite en faveur de la poursuite de recherches historiques, de la récupération et de la diffusion des documents relatifs au Canada. Grâce à l'appui financier de l'Assemblée législative du Bas-Canada, puis de la Province du Canada, la *QLHS* met de l'avant un programme destiné à localiser, répertorier et copier les archives anciennes du Canada à l'étranger. Des membres de la *QLHS* visitent Londres, Paris et New York en 1832 pour y chercher et transcrire des documents relatifs au Canada. En 1835, la Société profite du voyage en France qu'effectue l'abbé John Holmes, professeur au séminaire de Québec, pour entreprendre une première recherche dans les archives de Paris. Lord Durham obtient en 1838 des transcriptions de documents du ministère de la Marine jugées pertinentes à sa tâche, avant de quitter l'Europe pour le Canada. Au milieu des

années 1840, Louis-Joseph Papineau va lui-même contribuer à cette quête d'archives lors de son séjour forcé en France après les rébellions de 1837-1838.

La perte majeure de documents dans l'incendie du Parlement de Montréal en 1849 contribue à sensibiliser encore davantage l'élite aux archives qui se trouvent au pays et à l'étranger. Après avoir été reconstituée en 1851, la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée s'associe avec la *Quebec Literary and Historical Society* pour obtenir d'autres copies des archives conservées en Europe. Georges-Barthélemi Faribault, premier bibliographe canadien, alors greffier adjoint de l'Assemblée, est dépêché en France en 1851 pour poursuivre cette mission. Les documents qu'il identifie seront copiés dans les années subséquentes. Malheureusement, la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée est de nouveau détruite lorsqu'un incendie ravage le Parlement de Québec en 1851. Pour reconstituer ses collections de manuscrits, le gouvernement de l'Union subventionne d'autres voyages de recherche en France et appuie le travail d'acquisition et de transcription des documents relatifs à l'histoire du Haut-Canada. La Bibliothèque du Parlement est relocalisée à Ottawa en 1865. L'avènement de la Confédération va accentuer l'éclosion d'un nouveau nationalisme et susciter un regain d'intérêt pour l'histoire coloniale du nouveau « Dominion ».

En 1870, Henry H. Miles, membre érudit de la *QLHS*, présente à ses collègues un mémoire où il recommande la création d'un dépôt d'archives publiques. Il fait valoir que les documents relatifs à l'histoire du Canada ne peuvent être consultés par les historiens puisqu'ils sont dispersés au pays et à l'étranger, non inventoriés et conservés dans les plus mauvaises conditions. Pour être entendu, il rédige une pétition qu'il fait signer par 57 membres anglophones et francophones de l'élite de Québec, de Montréal et d'Ottawa. Il l'expédie au gouverneur général et à la Chambre des communes où elle est présentée le 24 mars 1871. Les membres du Comité mixte de la Bibliothèque (du Sénat et de la Chambre des communes), à qui la pétition est référée, et dont certains l'avaient même signée, jugent qu'il revient au ministre de l'Agriculture, Christopher Dunkin, d'en mettre en œuvre les recommandations puisque son ministère se charge du domaine encore embryonnaire des arts. Dunkin recommande donc au Cabinet de faire voter des crédits lors de la session suivante et d'enquêter sur le travail à réaliser. Au cours de la session parlementaire suivante, John H. Pope, successeur de Dunkin à l'Agriculture, fait approuver des crédits de l'ordre de 4 000 \$ pour les archives. Le 20 juin 1872, un décret du Conseil confirme l'engagement d'un fonctionnaire, le journaliste Douglas Brymner, au rang de commis principal.

### *Le passé colonial du nouveau Dominion*

Sans expérience directe des archives, Douglas Brymner est toutefois intéressé à l'histoire du Canada, sait bien s'exprimer par l'écrit et possède déjà un bon réseau



de contacts dans divers milieux politiques et sociaux de la capitale. Celui-ci est mandaté pour procéder à l'enquête proposée par le ministre de l'Agriculture sur une base que l'on imagine encore provisoire. Pour ce faire, le gouvernement lui offre trois pièces vides et des instructions somme toutes assez vagues, comme il le rapportera lui-même plus tard.

Dans les mois qui suivent sa nomination, Brymner visite plusieurs grandes villes canadiennes. Il est frappé par l'éparpillement des archives antérieures à la Confédération alors qu'il est difficile de distinguer celles relevant du fédéral ou des provinces. Il constate que bien des archives importantes pour le Canada sont entre les mains d'individus ou de familles. Comme première intervention archivistique d'importance, il appuie les démarches de Thomas Beamish Akins, commissaire des archives de la Nouvelle-Écosse, pour empêcher le rapatriement des archives militaires britanniques alors sur le point de quitter le port d'Halifax pour l'Angleterre. Ces documents constituent la première grande acquisition des Archives canadiennes après que Brymner en ait négocié lui-même la cession l'année suivante.

À l'instar d'autres érudits de son époque, Brymner ne peut conclure son enquête sans examiner les fonds relatifs au Canada outre-atlantique. Ainsi, il se rend en Angleterre en 1873 où, pendant plusieurs mois, il visite le War Office, le Public Record Office, la Tour de Londres, le British Museum et la Compagnie de la Baie d'Hudson. En l'absence de Brymner, à Ottawa, le Comité mixte de la Bibliothèque continue de s'intéresser à la question des archives. Sur recommandation de ce dernier, le ministre de l'Agriculture, Joseph H. Pope, prend des mesures pour s'assurer des services de Jesse Beaufort Hurlburt et de l'abbé Hospice-Anthelme Verreau, président de la Société historique de Montréal. Le premier examinera les documents militaires britanniques à Halifax à l'été 1873 avant d'enquêter sur la situation des documents d'archives en Ontario et à Détroit. Le second, qui n'en est pas à ses premières interventions archivistiques, notamment pour le compte de la *QLHS*, se rend en France à l'automne pour inventorier les documents du Régime français. Ils font rapport l'année suivante en annexe de celui que soumet Brymner à son ministre. À cause de la crise économique qui sévit dans les années 1870, le gouvernement n'est toutefois pas en mesure de procéder immédiatement à l'ambitieux programme de transcription de documents d'archives que l'on esquisse alors. Dans l'attente de meilleures conditions, Brymner se retire pour quelques années dans ses locaux du sous-sol de l'Édifice Ouest du Parlement pour y classer les archives militaires britanniques qu'on y a déposées.

Malgré la création d'une Division des archives au sein du ministère de l'Agriculture, le gouvernement fédéral ne se donne pas les moyens de respecter l'esprit du programme esquissé dans la pétition de 1872. Le nouvel archiviste n'aura pas juridiction sur les archives fédérales, cette fonction étant dévolue par

tradition au Secrétariat d'État. Résolu à ne pas céder cette responsabilité, le secrétaire d'État nomme Henry J. Morgan au poste de « gardien » des documents gouvernementaux en octobre 1873. Commence alors une période où la rivalité l'emportera sur la coopération entre les deux fonctionnaires fédéraux chargés d'archives.

À la fin des années 1870, Brymner peut reprendre le temps perdu. Sans être mirobolant, son budget lui permet d'engager du personnel et des assistants qui auront pour tâche d'amorcer le programme de transcription élaboré en 1873. Bien qu'assez modeste à ses débuts, la copie de documents d'archives concernant le Canada, dans les provinces et à l'étranger, prendra graduellement de l'expansion pour devenir l'un des grands axes de développement des archives canadiennes pendant près d'un siècle. En 1882, Douglas Brymner doit contrer l'attaque de la Bibliothèque du Parlement qui souhaite s'approprier les copies réalisées par la Division des archives. Ces événements permettent à Brymner de clarifier ce qui distingue le métier d'archiviste de celui de bibliothécaire. C'est sans doute la première fois au pays que l'on cherche à définir les fondements de la discipline archivistique en la démarquant d'une autre spécialité.

Le « rêve noble » auquel aspire Douglas Brymner est somme toute d'une grande simplicité. Pour lui, les deux grands moments de l'histoire coloniale du Canada sont la Conquête qui scelle le sort des colonies françaises et anglaises d'Amérique du Nord, puis la Révolution américaine qui marque le début du peuplement du Haut-Canada. On comprend dès lors la logique des choix qu'il fait en vue d'acquérir des copies de documents d'archives. Il visite l'Angleterre de nouveau en 1883 où il fait entreprendre la copie des archives du gouverneur Haldimand et du colonel Henry Bouquet au British Museum. Joseph Marmette, qui devient son adjoint la même année, passe cinq ans en France pour explorer et transcrire des documents relatifs au Canada. Brymner étend le programme aux archives du Québec, des provinces maritimes et de l'Ontario. Il utilise les *Rapports des Archives canadiennes*, qui commencent à paraître en 1881 sur une base annuelle, pour diffuser ses acquisitions sous forme d'inventaires analytiques destinés aux historiens qui seront de plus en plus nombreux à recourir à cette source.

Bien qu'encore modeste, le travail que réalise la Division des archives canadiennes domine ce qui se fait ailleurs au Canada au cours des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Les services d'archives provinciaux ne seront créés qu'au siècle suivant, surtout après 1920. Bien que Brymner doive continuellement revenir à la charge auprès du ministre de l'Agriculture pour que des subsides soient votés, il réussit à consolider l'institution naissante et à attirer l'attention et le soutien des milieux intéressés par l'histoire du Canada. En 1888, l'*American Historical Association*, lors d'une campagne pour justifier la création d'archives nationales aux États-Unis, fait l'éloge du travail accompli par Brymner

et ses collaborateurs. Dans les années 1890, les historiens recourent de plus en plus aux milliers de volumes d'archives (documents originaux ou copies reliées) que compte désormais la collection de la Division des archives pour élaborer leurs livres d'histoire du Canada et bâtir leur enseignement. L'intérêt va d'ailleurs grandissant dans le public lorsque commencent à paraître au pays *le Bulletin des recherches historiques* (1895) et la *Review of Historical Publications Relating to Canada* (1896).

Au moment du décès de Brymner en 1902, les Archives possèdent plus de 3 000 volumes d'archives dont au moins les deux-tiers se composent de transcriptions réalisées en Grande-Bretagne et des documents de l'Armée britannique laissés au pays ; le dernier tiers se compose quant à lui des documents copiés en France ou au Canada et de certains documents anciens versés par le Secrétariat d'État. Ce sont donc en très grande majorité des documents créés par les administrations coloniales française et britannique d'avant la Confédération. Les archives gouvernementales fédérales brillent par leur absence.

Au tournant du siècle, les Archives canadiennes, encore pour plusieurs années dans le giron du ministère de l'Agriculture, possèdent désormais un budget annuel de plus de 10 000 \$ et comptent quatre personnes à leur service. Douglas Brymner, engagé comme commis en 1872, termine sa carrière avec le titre, encore qu'officieux, d'Archiviste fédéral.

### *Vers une historiographie canadienne*

À plusieurs égards, le début du XX<sup>e</sup> siècle marque une seconde naissance pour les Archives canadiennes. Deux facteurs expliquent cette renaissance : d'abord, grâce aux actions de Joseph Pope, sous-secrétaire d'État, et à l'intervention du gouverneur général, le comte de Minto, le gouvernement met en œuvre en 1903 l'une des recommandations formulées par la commission ministérielle de 1897 (dont il est fait état plus loin) en combinant les fonctions de « gardien » des archives publiques et d'Archiviste fédéral au profit de ce dernier ; le second élément d'importance tient à la nomination, l'année suivante, d'un titulaire hors du commun.

C'est en effet à Arthur G. Doughty, alors bibliothécaire à l'Assemblée législative de la province de Québec, qu'incombe la responsabilité de poursuivre l'œuvre entreprise par Douglas Brymner. À l'exemple de son prédécesseur, il est un pur produit des milieux intellectuels anglophones québécois qui s'étonnent des interprétations divergentes de l'histoire du Canada. On croit alors que la situation peut être corrigée par une meilleure connaissance des faits que seule l'utilisation des archives est en mesure d'offrir.

Dès son entrée en poste, Arthur Doughty se fait le défenseur du renouvellement de l'histoire canadienne par les archives. Observant les méthodes de

l'histoire qui s'écrit en Europe et aux États-Unis, il adopte rapidement les principes du positivisme. Inspirée par la rigueur et les méthodes scientifiques, en plus de privilégier l'utilisation intensive de sources d'archives, la rédaction de monographies spécialisées conduit nécessairement, selon Doughty, à une connaissance objective et définitive de l'histoire. Celui-ci fera de la création d'une historiographie nationale canadienne le pivot même de sa carrière d'Archiviste fédéral. À ses yeux, le développement de la recherche ne peut être laissé qu'aux seuls individus, l'État devant aussi y contribuer.

En quelques années, les Archives canadiennes connaissent des changements profonds grâce aux initiatives d'Arthur Doughty. Son programme archivistique est fort ambitieux. Il rompt d'abord avec la publication systématique d'inventaires analytiques dans les rapports annuels. Soucieux de procurer aux historiens l'information dont ils ont besoin, il utilise désormais les rapports comme outils de diffusion en y publiant *in extenso* des documents d'archives. Mais l'élément principal de son programme est certainement l'élan nouveau qu'il imprime à l'acquisition d'archives par tous les moyens dont il dispose : poursuite et expansion du programme de transcription à l'étranger et au Canada, achats et dons de documents. On voit désormais entrer aux Archives des documents sur les supports les plus divers. Aux documents textuels, originaux et copies, imprimés, photographies et cartes, collectionnés déjà depuis longtemps, s'ajoutent graduellement des pièces d'art documentaire comme les gravures, peintures, dessins, aquarelles et relevés topographiques. Bien que défini plus tard, c'est sans doute à cette époque que le concept « d'archives totales » commence à germer.

C'est en 1903 que le gouvernement planifie et entreprend la construction d'un premier édifice pour les Archives. D'abord logées dans l'Édifice Ouest du Parlement puis au ministère de l'Agriculture (édifice Langevin) après 1897, les Archives emménagent rue Sussex en 1906. C'est la première réalisation concrète du gouvernement pour faire face au manque d'espace, problème qui sera d'ailleurs constant dans l'histoire des Archives au XX<sup>e</sup> siècle. Grâce à des menaces voilées de démission et à son habileté pour se gagner le soutien des journalistes et des universitaires, Doughty obtient le vote de crédits plus substantiels. D'environ 11 000 \$ en 1903, le budget passe à plus de 50 000 \$ en 1907. Le personnel étant plus nombreux, une division du travail est nécessaire. Ainsi, les Archives connaissent leur première structuration administrative en 1908 lors de la création des trois premières divisions spécialisées : Division des manuscrits, Division de la bibliothèque et des cartes et Division des imprimés. Par ailleurs, les Archives peuvent désormais compter sur des équipes permanentes en Europe. Dès 1905, le travail de transcription dans les archives anglaises et françaises prend une ampleur jamais vue sous la direction de Henry Percival Biggar qui travaillera à partir de Londres. À Ottawa, l'institution connaît une popularité croissante auprès de clientèles diverses. En 1908, on répond déjà à 1 700 demandes de renseignements alors que 3 500 volumes d'archives sont utilisés par les chercheurs en 1910.

La Chambre des communes adopte en 1912 la *Loi des archives publiques*, une première dans les annales archivistiques canadiennes. Sur bien des plans, la loi vient cautionner un état de fait. L'institution, désormais appelée les Archives publiques du Canada, est élevée au rang de ministère et passe de la supervision du ministre de l'Agriculture à celle du premier ministre, pour un bref moment, puis à celle du secrétaire d'État. L'Archiviste fédéral est alors promu au rang de sous-ministre. Bien que cela demeure un problème pour plusieurs décennies, la loi de 1912 confirme le rôle des Archives publiques en matière d'archives gouvernementales. Sans subir d'amendements majeurs, ce cadre législatif restera inchangé jusqu'en 1987.

Placées sous la responsabilité d'Arthur Doughty, les Archives deviennent une entreprise culturelle vouée au développement de l'historiographie canadienne. Pour ce faire, l'Archiviste fédéral entretient des relations étroites avec les érudits et historiens professionnels, les universités et les archives provinciales. C'est ainsi que Doughty obtient en 1907 la création de la Commission des manuscrits historiques dont le rôle est de soutenir l'Archiviste fédéral dans ses initiatives et de conseiller le ministre de l'Agriculture en matière d'archives. L'un des membres de cette commission, Adam Shortt, d'abord professeur d'histoire à l'Université Queen's puis haut-fonctionnaire à Ottawa, va devenir l'un des plus proches collaborateurs de Doughty. Ensemble, ils mettent de l'avant de nombreux projets de publication destinés au développement d'une historiographie canadienne. Ils réaliseront de grands travaux d'édition au fil des 25 ans que dure leur association tels la grande collection de catalogues et de guides aux inventaires publiée indépendamment des rapports annuels et l'ouvrage *Canada and Its Provinces*, publié en 23 volumes de 1914 à 1917. Rééditée à quelques reprises, cette dernière publication était destinée à promouvoir le nationalisme canadien par le biais d'une histoire commune. C'est encore aujourd'hui un ouvrage fondamental pour comprendre le Canada d'avant 1918.

La Commission des manuscrits historiques cesse ses activités en 1915 et est remplacée par le Comité de publication de documents historiques en 1917. Selon Ian E. Wilson, spécialiste de l'histoire de l'institution, Arthur Doughty, à la tête des Archives canadiennes, développe l'équivalent culturel de la Politique nationale élaborée par John A. Macdonald et poursuivie par Wilfrid Laurier, dont l'objectif était de consolider la Confédération canadienne. Avec les années, les Archives sont présentes non seulement en Europe mais dans la plupart des régions du pays. Des bureaux sont ouverts dans plusieurs villes du Québec et des provinces maritimes alors que nombre d'agents travaillent pour l'institution en Ontario et dans les Prairies. Les acquisitions que Doughty fait dans toutes les directions commencent par contre à soulever des inquiétudes dans plusieurs régions où l'on craint que la plus grande part du patrimoine archivistique canadien aboutisse centralisée à Ottawa.

La Première Guerre mondiale va grandement nuire à l'évolution des Archives publiques. Diverses circonstances permettront toutefois à Arthur Doughty de donner libre cours à son goût de collectionneur même si l'institution doit limiter ses activités, notamment en Europe. Ainsi, Doughty se passionne pour les trophées de la Grande Guerre, dont il est nommé conservateur ; il organise leur exposition dans divers coins du pays et même aux États-Unis. Les Archives situées sur la rue Sussex prennent lentement l'allure d'un musée. Les grandes quantités d'archives produites durant la guerre le préoccupent également. Malheureusement, faute d'espace d'entreposage et malgré l'ajout d'une aile à l'édifice en 1926, on n'est cependant pas en mesure d'accepter le versement des millions de documents détenus par le ministère de la Milice et de la Défense.

La période de prospérité des années 1920 permet aux Archives d'accélérer le programme de copie de documents d'archives en Angleterre et en France. Doughty poursuit son objectif de promouvoir l'institution auprès des historiens, dont il se voit toujours comme l'un des grands serviteurs, ainsi qu'auprès de donateurs potentiels. Il est partout même en Europe où il contribue à la création de sociétés d'histoire du Canada. Ces sociétés mondaines et éphémères réunissent les grands noms de l'aristocratie britannique et française ayant eu des liens avec le Canada. Doughty en convainc plusieurs de lui remettre leurs papiers de famille ou, à défaut, de les laisser transcrire par le personnel se trouvant sur place. Au Canada, Doughty poursuit une association étroite avec les historiens universitaires. On dit que l'édifice des Archives devient durant l'été une véritable extension des universités canadiennes alors que s'y retrouvent des chercheurs de tous les coins du pays tous affairés à consulter les documents accumulés depuis 1872. Dès sa création en 1922, la Société historique du Canada est aussi associée aux Archives. Pour un temps, Doughty réussit à organiser des stages destinés aux étudiants universitaires intéressés à l'histoire du Canada et même à établir un programme de bourses à leur intention. Pour sensibiliser les étudiants à la valeur des archives, on crée dès cette époque les premières troussees éducatives destinées aux écoles. L'animation et les acquisitions réalisées par les Archives sont parmi les facteurs favorisant la naissance d'une historiographie canadienne et la professionnalisation du métier d'historien au pays.

La crise économique des années 1930 fait durement sentir ses effets aux Archives. On doit ainsi réduire considérablement l'ampleur du programme de copie à l'étranger. La situation financière devenant plus critique, les Archives doivent fermer leurs bureaux régionaux les uns après les autres et les membres du personnel décédés ne peuvent être remplacés. De plus, la mort d'Adam Shortt en 1931 met un terme aux grands projets de publication qui ont fait les belles heures des Archives. Enfin, Arthur Doughty accepte une semi-retraite après

qu'on l'ait nommé Archiviste fédéral émérite. Il se retire en 1935 après 30 ans de services au sein de la fonction publique fédérale. Fait chevalier de l'Ordre de l'Empire britannique, il meurt en 1936. Pour souligner le mérite exceptionnel d'Arthur Doughty, le gouvernement de William Lyon Mackenzie King fait ériger une statue à sa mémoire ; il est le seul fonctionnaire fédéral à avoir mérité une telle reconnaissance.

De 1935 à 1937, James F. Kenney, directeur de la Division de la recherche historique et de la publicité, occupe le poste d'Archiviste fédéral intérimaire. Les conditions difficiles engendrées par la crise contribuent à la réduction des effectifs et à limiter le travail de classement et de description des acquisitions. Les problèmes d'espace sont par ailleurs de plus en plus aigus.

En 1937, Gustave Lanctôt devient officiellement le troisième Archiviste fédéral du Canada, premier titulaire à provenir des rangs mêmes de l'institution. Entré au service des Archives en 1912, il occupe pour un temps le poste d'archiviste français en chef. Archiviste et historien réputé, il est considéré comme l'un des grands spécialistes du Régime français au Canada. Les dix ans qu'il passe à la tête de l'institution sont parmi les plus difficiles de son histoire : deux années de dépression économique, cinq années de guerre et trois années de réajustement.

La guerre pousse le gouvernement à disposer d'une grande quantité de trophées de guerre acquis par Doughty. En 1942, le Musée canadien de la guerre, jusqu'alors rattaché aux Archives, devient une institution distincte. Au même moment, une partie de la collection de tableaux est transférée à la nouvelle Galerie nationale du Canada. On doit également fermer le bureau de Paris et voir à la protection des documents en les confiant à l'ambassade des États-Unis puis de la Suisse. À Ottawa, on pare à toute éventualité en préparant des plans de protection des archives en cas de raids aériens. Le budget de l'institution en 1944-1945 est de près de 25 pour cent moins élevé que celui de 1936-1937. Malgré tout, cela n'empêche pas Lanctôt et ses collaborateurs de poursuivre le travail amorcé par les générations précédentes. Empruntant les sentiers tracés par Doughty, il manifeste les mêmes penchants de collectionneur de documents d'archives. Petit à petit, l'institution met l'accent sur l'acquisition de documents postérieurs à la Confédération. À la fin des années 1930, les Archives commencent à faire l'acquisition de documents sur des supports nouveaux tels que les films et les enregistrements sonores.

Gustave Lanctôt prend sa retraite en 1948, après une carrière aux Archives aussi longue que celles de ses deux prédécesseurs. Dans les dernières années de son mandat, un virage s'amorce : les Archives ne peuvent plus désormais reculer devant leurs responsabilités en matière d'archives gouvernementales, trop longtemps négligées.

Il faudra bien des décennies pour que l'acquisition et l'administration raisonnée des archives du gouvernement fédéral occupent le premier rang des responsabilités des Archives. Les signataires de la pétition présentée aux autorités en 1870 s'en préoccupaient déjà. Les trois premiers Archivistes fédéraux vont se pencher sur leur sort à mesure que des pressions seront faites en vue de développer un véritable *public record office* calqué sur le modèle de la Grande-Bretagne. Au moment où le gouvernement décide de soutenir le développement des archives, en 1872, la capitale ne compte alors qu'un nombre limité de ministères employant en tout et pour tout 300 fonctionnaires. Mais déjà, les documents devenus inutiles aux opérations courantes des divers services commencent à s'accumuler et à être repoussés dans les sous-sols ou les greniers. Pendant une trentaine d'années, de 1872 à 1903, le gouvernement divise la responsabilité de ses archives entre un fonctionnaire relevant du ministre de l'Agriculture et un « gardien » des archives fédérales relevant du secrétaire d'État. Personne ne voit l'urgence d'agir : les deux fonctionnaires attitrés à cette responsabilité, Douglas Brymner et Henry J. Morgan, sont davantage préoccupés par les documents anciens que par les archives courantes, alors que les ministères vont se comporter longtemps encore comme des propriétaires jaloux de leurs dossiers. En 1877, la *Quebec Literary and Historical Society* revient à la charge, par voie de pétition, pour réclamer le développement d'un programme d'archives gouvernementales. Quelques années plus tard, en 1882, la Société trouve que le gouvernement fédéral n'est guère plus avancé à cet égard qu'en 1870.

En 1889, le ministère des Postes sera le premier à demander au Cabinet l'autorisation de détruire des séries de documents inutiles aux affaires courantes. Le ministère des Finances est alors chargé de s'informer des pratiques de gestion des documents auprès des autorités britanniques. Sur la foi des informations obtenues, le Cabinet recommande que les ministères, dont celui des Postes, établissent des outils prévoyant la préservation des documents de grande valeur et identifiant ceux pouvant être éliminés lorsque devenus inutiles. Certains ministères se montrent intéressés mais aucun suivi n'est fait par le Cabinet ou par le Conseil du Trésor. En 1895, Brymner recommande qu'un bâtiment soit érigé pour rassembler les archives antérieures à 1867 détenues par les divers ministères et ainsi éviter des pertes irréparables. L'année suivante, le sous-secrétaire d'État, Joseph Pope, s'adresse à son ministre pour lui exposer les conditions hasardeuses d'entreposage d'importants documents de la Couronne. Le désastre ne se fait pas attendre puisque le feu éclate dans l'Édifice Ouest du Parlement le 11 février 1897. Les archives du ministère de la Marine et des Pêches, des Travaux Publics, et de la Police à cheval du Nord-Ouest sont anéanties. Logeant au sous-sol du même édifice, la Division des archives en est quitte pour quelques dommages causés par l'eau.



Le Conseil du Trésor réagit immédiatement en recommandant au Cabinet la mise sur pied d'une commission ministérielle chargée d'enquêter sur la situation des archives fédérales et de proposer des mesures correctives. La commission se compose de trois membres : le ministre des Finances, le vérificateur général et le sous-secrétaire d'État. Ni l'Archiviste fédéral ni le « gardien » des archives fédérales ne sont invités à siéger à la commission ministérielle. Les commissaires dressent un portrait peu reluisant de l'état des archives du gouvernement fédéral et formulent des recommandations que l'on mettra des années à appliquer : d'abord la création d'un comité chargé de recommander au Cabinet la destruction des documents sans valeur et devenus inutiles ; l'établissement d'une période de conservation générale de 10 ans pour les documents financiers routiniers ; l'examen des systèmes de classification de documents par les ministères pour éviter l'archivage d'information inutile ; la réunion des fonctions de l'Archiviste fédéral et du « gardien » des archives ; la construction d'un édifice à l'épreuve du feu destiné à servir de centre fédéral des documents ; et finalement, l'utilisation par les ministères de cet édifice pour y déposer leurs documents. À court terme, seules les recommandations relatives à la construction d'un édifice, encore qu'il ne servira pas aux fins proposées, et la nomination d'un responsable unique pour les archives gouvernementales seront mises en œuvre.

Avec Arthur Doughty à la tête des Archives canadiennes à compter de 1904, la mission culturelle va graduellement l'emporter puisque sa marge de manœuvre en matière d'archives gouvernementales restera bien limitée ; ainsi, on ne reconnaît pas encore dans la pratique l'importance des archives dans la poursuite des affaires mêmes du gouvernement ni dans la protection des droits publics et privés. Malgré tout, les premiers versements significatifs d'archives fédérales sont effectués à la suite des décisions prises en 1903 sur la foi des recommandations formulées par la commission de 1897. L'année suivante, le Secrétariat d'État verse plus d'un million de documents aux Archives canadiennes alors que le ministère de la Milice et de la Défense remet certains documents relatifs à la guerre de 1812. Le ministère de l'Intérieur souhaite suivre l'exemple mais la rareté des espaces disponibles l'en empêche.

La *Loi des archives publiques* de 1912 tend à raffermir le profil de l'institution au sein de la structure fédérale et confirme la responsabilité de l'archiviste titulaire en matière d'archives gouvernementales. Cependant, c'est davantage une velléité puisque dans la réalité la loi ne prescrit aucune mesure de gestion des documents destinée aux ministères et ne définit pas non plus le rôle des Archives en matière de disposition des archives fédérales. Le fait qu'elles relèvent désormais du secrétaire d'État, responsable des archives fédérales depuis 1868, a toutefois un effet positif dans l'immédiat. La Commission des manuscrits historiques, maintenant présidée par le secrétaire d'État, recommande en effet au Cabinet, en octobre 1912, la création d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier l'état des archives gouvernementales. Après un an de travail et de délibérations, les commissaires recommandent une panoplie de mesures s'apparentant à celles

déjà proposées par la commission ministérielle de 1897. On souhaite de plus qu'une commission indépendante puisse identifier les documents ayant une valeur archivistique en vue de leur versement aux Archives et recommande que l'autorisation du Conseil du Trésor soit requise pour toute élimination de documents jugés inutiles.

Les démarches de Doughty sont nombreuses pour obtenir les espaces dont il a besoin pour la gestion des archives gouvernementales. À la fin de juillet 1914, il obtient l'approbation nécessaire à la construction d'un centre fédéral des documents. Toutefois, le déclenchement de la guerre met immédiatement un terme à ce projet. En 1926, les espaces obtenus avec l'agrandissement de l'édifice des Archives servent à toutes autres fins sauf à l'entreposage d'archives gouvernementales. Sur recommandation d'Arthur Doughty, le gouvernement crée la même année une Commission des archives publiques. Moribonde dès sa création, la commission sert surtout de prétexte pour augmenter le salaire de l'Archiviste fédéral. À la fin des années 1920 et au cours de la décennie suivante, de jeunes historiens ainsi que la Société historique du Canada reviennent régulièrement à la charge auprès du gouvernement pour qu'un programme d'archives gouvernementales soit établi en vue de donner accès aux documents postérieurs à la Confédération.

En 1927, puis en 1936, les instances gouvernementales s'activent à la rédaction de projets de lois destinés à légitimer le rôle des Archives et à créer un programme d'archives gouvernementales. Ces projets avorteront toutefois avant leur dépôt en première lecture à la Chambre des communes. Sans réelle planification, le gouvernement cherche à résoudre les problèmes immédiats que lui causent principalement la croissance soutenue de la fonction publique à compter du milieu des années trente et au cours de la Seconde Guerre mondiale et la croissance des archives qui en découle. Ainsi, sans consultation aucune avec les Archives, le ministère des Travaux Publics fait construire un édifice destiné à servir de centre de préarchivage pour les documents fédéraux sur le site de la Ferme expérimentale à Ottawa. Ouvert en 1936, ce dernier ne connaît pas le succès escompté puisque les principes de gestion des documents sont loins d'être appliqués par les ministères et agences. L'édifice est réquisitionné lors du déclenchement de la guerre en 1939.

À compter de 1936, et encore davantage après la Seconde Guerre mondiale, le Conseil du Trésor devient l'interlocuteur principal des organismes fédéraux en matière de gestion et de disposition des documents. C'est aussi à cette époque que l'Archiviste fédéral, Gustave Lanctôt, commence à jouer un rôle plus direct dans le processus de sélection des documents de valeur historique ou archivistique avant que toute élimination ne soit autorisée. Graduellement, les ministères verront à l'établissement de calendriers de conservation et d'élimination de leurs documents. La Deuxième Guerre mondiale provoque une croissance considérable des documents produits par le gouvernement fédéral

pour soutenir l'effort de guerre et gérer les nouveaux programmes sociaux qui voient le jour. On ne peut donc plus demeurer indifférent devant l'expansion de cette masse documentaire. W.E.D. Halliday, alors haut-fonctionnaire en poste au Bureau du Conseil privé, prend une part active dans les événements qui vont aboutir à la création, en 1945, du Comité des archives publiques. La nouvelle structure, présidée par le secrétaire d'État, se compose de l'Archiviste fédéral, de représentants de ministères ainsi que d'historiens délégués par la Défense nationale et la Société historique du Canada. George W. Brown, président de la Société historique, avait d'ailleurs déclaré l'année précédente qu'une politique en matière d'archives gouvernementales se devait d'être principalement axée sur le service au gouvernement lui-même et être soutenue par l'ensemble des ministères. Mandaté pour mettre en œuvre les recommandations de la commission royale de 1914 trente ans plus tard, le Comité des archives publiques marque le début d'un tout nouveau régime de gestion des documents en rendant les institutions gouvernementales de plus en plus redevables à ce chapitre.

Dès le début de ses travaux, le Comité souhaite renforcer le mandat de l'Archiviste fédéral et opter pour la création d'archives nationales à l'image de celles établies en 1934 aux États-Unis. En 1946, Gustave Lanctôt prépare un projet de loi destiné à amender de façon importante la loi de 1912. Si ce projet de loi avait été adopté, les Archives auraient alors changé d'appellation pour devenir les Archives nationales du Canada, un véritable *public record office* tel que réclamé depuis la création de l'institution. Même imprimé, le projet de loi ne connaît toutefois aucune suite après le départ de Lanctôt. Il faut attendre encore trente ans pour que l'esprit de ce projet de loi devienne réalité. Grâce à un travail soutenu, le Comité des archives publiques va contribuer à développer un climat de confiance entre les ministères fédéraux et les Archives. Ce Comité sera l'un des acteurs principaux en matière de gestion des archives du gouvernement du Canada au cours des décennies suivantes.

### *Un premier laboratoire de l'archivistique*

S'il faut bien des années pour que les Archives bénéficient des outils nécessaires à la réalisation de leur mandat et pour se hausser dans la hiérarchie des institutions gouvernementales fédérales, elles sont par contre tout au long de leur histoire un véritable laboratoire de l'archivistique à la canadienne. Les expériences tentées et les méthodes élaborées influenceront l'ensemble des institutions d'archives publiques et privées naissant dans tous les coins du pays au XX<sup>e</sup> siècle.

Sans doute bien empiriques à leurs débuts, les méthodes archivistiques vont progressivement se complexifier et se raffiner. Pour y arriver, on tire d'abord son inspiration des pratiques qui ont cours en Angleterre. Plus tard, au milieu des

années 1940, la pensée archivistique américaine commence à exercer une attraction irrésistible. Mais les façons de faire seront aussi dictées et conditionnées par l'environnement et le contexte proprement canadiens dans lesquels l'institution évolue.

C'est en cherchant à être continuellement à l'affût des besoins des historiens que les Archives orientent leurs acquisitions, dès débuts jusqu'aux années 1950. Ainsi, l'historiographie qui prend naissance à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle se concentre-t-elle d'abord sur le passé colonial du pays, profitant largement des documents réunis par ces collectionneurs que furent Brymner, Doughty et Lanctôt. Grâce aux programmes d'inventaires et de transcriptions établis dès les années 1880, on rapproche ainsi les documents d'archives de leurs utilisateurs. Pendant toute la première période de l'histoire des Archives, les copies sont réalisées essentiellement à la main, le recours à la machine à écrire demeurant marginal. Dans les années 1920, Doughty voit de l'avenir dans la reproduction photographique. Les moyens technologiques alors disponibles ne permettent toutefois pas d'amorcer la reproduction des documents de manière économique avant les années 1950. Il faut dire que la transcription, pour simple qu'elle puisse paraître, pose plusieurs problèmes méthodologiques importants. Par exemple, on se demande sur quelle base sélectionner les documents à copier dans les dépôts d'archives européens. Faute d'index approprié ou de registre d'acquisition, il arrive aussi que l'on copie plusieurs fois les mêmes documents. L'exactitude des informations obtenues est également source de réflexion. Sur ce plan, on finit par se ranger du côté de la transcription intégrale et exacte des documents sans corriger les « erreurs » de forme ou de contenu.

Pendant longtemps, l'acquisition se fait sans objectifs bien précis. L'esprit de collectionneur de documents d'archives qui anime les premières générations d'archivistes fait en sorte que l'accent est davantage placé sur l'obtention de pièces isolées que sur l'acquisition d'ensembles documentaires cohérents produits par un créateur de documents, qu'il s'agisse d'une personne, d'une famille ou d'une organisation. Les principes archivistiques fondamentaux de provenance et de respect des fonds, selon lesquels les documents d'un même créateur doivent être conservés ensemble, ne semblent pas appliqués aux Archives avant les années 1920. Aussi les documents copiés dans les dépôts européens perdent-ils de leur valeur lorsque isolés du contexte de leur création et des fonds auxquels ils appartiennent. En 1916, pour la première fois dans les annales des Archives, Arthur Doughty recommande que la provenance devienne le principe guidant la classification et la description des documents d'archives.

À maintes reprises, l'Archiviste fédéral et les membres de la Commission des manuscrits historiques se donnent également pour objectif d'étudier la refonte du système de classification puisqu'il représentait un handicap majeur pour les utilisateurs en terme de repérage et de compréhension des documents.

Alors qu'auparavant, on s'était rangé du côté d'une classification chronologique par sujets, les documents individuels et même des fonds entiers sont désormais regroupés au sein de grandes classes alphanumériques par sujets. Le système que l'on met en place reflète les pratiques en vigueur au Public Record Office de Londres et, jusqu'à un certain point, aux Archives nationales de France.

Les instruments de recherche ont eux aussi vu leur forme et leur objet évoluer. Les rapports annuels, d'abord seuls outils disponibles pour connaître l'étendue des collections des Archives, vont se muer en répertoires analytiques et en inventaires des documents. On y publie également des documents d'archives en grand nombre dans le but de les rapprocher de leurs utilisateurs potentiels. Mais cela est bientôt insuffisant pour rendre compte de la complexité et de l'ampleur des trésors qui s'accumulent. En 1914, on publie pour la première fois un guide de la salle des manuscrits. Ainsi, on porte une attention de plus en plus grande aux besoins des chercheurs afin qu'ils puissent se retrouver dans le labyrinthe des fonds et des collections.

Dès l'arrivée de Doughty, les chercheurs historiens ou fonctionnaires ont libre accès aux documents d'archives. On étend même les heures d'ouverture en soirée pour leur faciliter la consultation. Cependant, il devient évident que certains documents ne peuvent être communiqués sans précaution concernant la confidentialité des informations relatives aux individus ou au gouvernement. Pour maintenir la réputation de l'institution et conserver la confiance des donateurs, on adopte des mesures de sécurité destinées à limiter l'accès aux magasins d'archives et à s'assurer des conditions de communication des documents auprès des chercheurs. Dans les années 1930, les archivistes sont également plus préoccupés par les problèmes que soulèvent la conservation et la préservation. Ainsi en 1937, Gustave Lanctôt regroupe les Divisions de la photographie, de la restauration et de la reliure pour former la nouvelle Division des services techniques auxiliaires.

De 1872 à 1948, les Archives vont acquérir des milliers de mètres de documents sur les supports les plus diversifiés. Cependant, la stratégie adoptée finit par créer un nouveau problème qui sera le lot des futures générations d'archivistes : le retard dans le traitement et la description. À l'époque d'Arthur Doughty principalement, les Archives acquièrent en effet bien davantage de documents d'archives que ce qu'elles sont en mesure de traiter, de décrire et de rendre disponibles à la consultation. Le problème va s'accroître à partir du moment où l'institution commence à recevoir sur une base plus régulière des documents en provenance des institutions fédérales, dont la production documentaire s'accroît considérablement à compter de 1940.

## DES ARCHIVES AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DU PUBLIC

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Archives publiques du Canada émergent de la période de ralentissement qui a marqué les deux dernières décennies de leur histoire. À la faveur de la prospérité économique de l'après-guerre et de l'accélération des activités gouvernementales, l'institution connaît alors une époque de développement et de progrès sans précédent. Cette période de croissance est largement attribuable au quatrième Archiviste fédéral, W. Kaye Lamb, et à l'équipe qu'il met en place. Fort d'une riche expérience dans les domaines des archives, de la bibliothéconomie, de l'histoire et de la gestion, Lamb transforme les Archives en une institution résolument moderne.

### *Une priorité croissante accordée à la gestion de l'information gouvernementale*

Si les trois premiers Archivistes fédéraux ont largement contribué au développement du rôle culturel de l'institution, faisant ainsi des Archives la « nourrice » de la profession historique au Canada, leur apport au développement de la gestion de l'information gouvernementale s'est avéré moins important. Aussi la réconciliation du rôle culturel et du rôle de gestion des documents gouvernementaux figure-t-elle parmi l'une des principales réalisations de la deuxième période de l'histoire de l'institution. Plusieurs faits illustrent cette priorité croissante accordée à la bonne gestion des documents publics.

Le premier consiste en l'inauguration, le 10 avril 1956, du Centre fédéral des documents au pré Tunney dans l'ouest d'Ottawa. Relevant des Archives, ce centre de préarchivage veille à l'entreposage économique des documents inactifs du gouvernement fédéral et s'assure que les documents ayant une valeur historique soient versés pour conservation permanente aux Archives. Contrairement à une recommandation formulée par la commission Massey de 1951 (Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et sciences) à l'effet de créer un *public record office* indépendant des Archives, Lamb réussit à imposer l'idée d'un *half-way house* (centre de préarchivage) placé sous la responsabilité de l'institution. Par la suite, les Archives mettront progressivement en place tout un réseau de centres fédéraux régionaux à travers le pays : Toronto (1965), Montréal (1966), Vancouver (1972), Winnipeg (1973), Halifax (1974), Edmonton (1977) et Québec (1991). Ces derniers répondent aux besoins croissants des programmes gouvernementaux dans les régions, conséquence de la décentralisation des années 1960.

Outre l'implantation d'une telle infrastructure, les Archives se dotent de politiques et de lignes directrices permettant aux ministères de gérer judicieusement leurs

documents. Bien que leur principe ait déjà été esquissé en 1936, la parution en 1963 des *Plans généraux d'élimination des documents du gouvernement du Canada* autorisent les ministères à disposer de leurs documents administratifs et, par la même occasion, initient nombre d'institutions gouvernementales au concept des calendriers de conservation et d'élimination des documents. Ces développements confèrent aux Archives un rôle d'éducateur et de conseiller auprès des ministères. C'est d'ailleurs à cette époque qu'elles implantent un cours de gestion de documents qui deviendra rapidement un préalable au sein de cette profession.

Si les Archives jouent un rôle accru en matière de gestion des documents gouvernementaux, cela ne repose encore sur aucun fondement législatif. En effet, la *Loi des archives publiques* (1912) autorise l'Archiviste fédéral à acquérir des documents, mais ne précise pas l'obligation de sauvegarder la mémoire du gouvernement ni la façon de le faire. Largement préoccupée par l'augmentation constante du nombre de documents sur papier produits par le gonflement de l'appareil d'État, la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (la commission Glassco) de 1962 dénonce cette lacune et recommande, entre autres choses, que la responsabilité des documents publics et l'établissement de règles pour leur disposition soient régis par la loi.

Pour faire suite à cette recommandation, le gouvernement adopte le *Décret sur les documents publics* (1966) qui constitue une étape cruciale dans l'histoire des Archives. Celui-ci vient ajouter officiellement au mandat traditionnel de l'institution, à savoir l'acquisition des documents historiques, la responsabilité d'améliorer la gestion des documents actifs encore contrôlés et conservés par les ministères, notamment grâce à l'établissement, désormais obligatoire, de calendriers de conservation et d'élimination des documents. L'un des points importants du décret est la création d'un Conseil consultatif des documents publics présidé par l'Archiviste fédéral. Ce conseil permet aux gestionnaires des dossiers et aux représentants du Conseil du Trésor, du Bureau du Conseil privé et d'organismes intéressés à la recherche de discuter de certains problèmes relatifs à la gestion des documents gouvernementaux. Le secrétariat du Conseil consultatif est assuré par les Archives. Ainsi, l'adoption du *Décret sur les documents publics* officialise le développement d'un programme gouvernemental de gestion de documents et confirme l'autorité des Archives dans ce domaine.

Le *Décret sur les documents publics* marque un tournant important dans l'histoire de l'institution ; néanmoins, le besoin d'une nouvelle loi est de plus en plus pressant. En 1971, l'Archiviste fédéral Wilfred I. Smith, successeur de W. Kaye Lamb, reconnaît l'urgence de la situation et « espère qu'une loi révisée sur les archives et les documents publics sera prête pour la prochaine session parlementaire ». Dix ans plus tard, la communauté archivistique canadienne dénonce toujours l'absence d'une nouvelle loi. Bien qu'adéquate pour le début du siècle,

la *Loi des archives publiques* (1912) ne convient vraiment plus à la société canadienne des années 1980. Du seul point de vue de la gestion des documents gouvernementaux, la loi de 1912 présente plusieurs lacunes. Elle ne pouvait tout d'abord prévoir les nouvelles politiques de gestion des archives et des documents élaborées depuis 1945 en réponse à l'accroissement de la taille et de la complexité du gouvernement fédéral. Promulguée à une époque où l'usage de la machine à écrire commençait à peine à se généraliser, la loi de 1912 ne pouvait non plus prévoir l'impact qu'auraient les nouvelles technologies sur la gestion de l'information gouvernementale. De plus, elle ne pouvait anticiper l'importance qu'aurait l'adoption, en 1983, de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, elles-mêmes l'aboutissement d'un véritable débat de société. On cherche alors à trouver un juste équilibre entre la nécessité de protéger les renseignements personnels et celle d'offrir aux Canadiens l'accès le plus étendu possible aux archives gouvernementales. Les nouvelles lois modifieront considérablement les méthodes d'identification et de communication des documents archivistiques.

L'entrée en fonction en 1985 de Jean-Pierre Wallot, nouvel Archiviste fédéral, et l'adoption de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, deux ans plus tard, marquent le début d'une ère nouvelle pour l'institution. Produit d'une longue gestation et figiolée dans le cadre d'un processus de consultation, cette nouvelle loi remplace celle de 1912 et confie aux Archives un mandat conforme à leurs pratiques traditionnelles et leur donne certains outils pour répondre aux défis qui s'annoncent. Afin de mettre en relief le rôle national de l'institution, la loi de 1987 dote l'établissement d'un nouveau nom : les Archives nationales du Canada. Reflet de l'évolution récente de l'archivistique, la définition du mot « documents » inclut maintenant tous les supports, de la correspondance manuscrite à la disquette en passant par les cartes et plans, les films et les photographies. En outre, la loi incite les ministères et organismes gouvernementaux à pratiquer une saine gestion des documents et les oblige à n'en détruire aucun sans l'autorisation de l'Archiviste national. Elle renforce donc le rôle des Archives dans le domaine de la gestion de l'information gouvernementale et complète le cadre législatif adopté en 1983 lors de la promulgation des lois d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le rôle accru de l'institution dans l'acquisition des documents publics se reflète également dans l'évolution structurelle du ministère. Ainsi, en 1965, une Section des documents publics est créée au sein de la Division des manuscrits. C'est la première fois dans l'histoire des Archives qu'une section distincte reçoit la responsabilité exclusive des archives du gouvernement fédéral. Cette section va prendre de l'ampleur et devenir en 1973 la Division des archives publiques, renommée Division des archives fédérales en 1979. La Division des archives ordinolingues est aussi créée en 1973 avec le mandat d'acquérir, de préserver et de communiquer les archives informatiques à caractère historique émanant du



gouvernement fédéral et celles d'importance nationale produites par le secteur privé. Faisant œuvre de pionnier dans le domaine, les Archives assumeront un leadership incontestable pour la protection et la mise en valeur des archives informatiques dès ce moment. Petit à petit, l'évolution des pratiques du gouvernement fédéral dans le domaine des documents informatiques a conduit les Archives à adopter une approche intégrée envers les deux principaux supports documentaires utilisés par les organismes gouvernementaux. Cette tendance se concrétise avec la fusion de la Division des archives fédérales et de la Division des archives ordinolingues pour former la Division des archives gouvernementales en 1986.

L'évolution des structures organisationnelles va de pair avec l'évolution des pratiques en matière d'évaluation et d'acquisition des documents gouvernementaux. Si, au cours des années 1960, les Archives ont acquis plus de documents publics que pendant les neuf décennies précédentes, il existe encore des lacunes importantes dans la préservation de la mémoire du gouvernement. Elles sont en partie attribuables à une stratégie d'acquisition déficiente. Jusqu'à la fin des années 1980, les méthodes d'acquisition sont largement influencées par les courants historiographiques : la valeur archivistique des documents gouvernementaux est alors établie en fonction des besoins et des tendances de la recherche. À cause de tels critères de sélection, des pans complets de l'appareil gouvernemental canadien n'ont jamais été documentés par les archivistes. Or, cette approche devient de plus en plus une mission impossible et ne convient plus au contexte de l'époque. De nombreux facteurs, tels l'augmentation de la masse documentaire, notamment due aux changements technologiques, l'élargissement du champ de responsabilités des Archives consécutif à l'adoption de la *Loi sur les Archives nationales du Canada* et la raréfaction des ressources humaines et financières, militent en faveur du renouvellement des politiques d'acquisition.

Aussi les Archives mettent-elles en place en 1991 une approche planifiée de la disposition des documents gouvernementaux. Cette nouvelle approche repose sur des critères de sélection radicalement différents : on choisit maintenant les documents qui reflètent le plus succinctement les fonctions, les programmes et les activités du gouvernement fédéral, de même que les interactions de ce dernier avec les citoyens canadiens. Pour ce faire, les évaluations archivistiques se font de manière plus globale mettant davantage l'accent sur le contexte de création des documents et non plus sur leur contenu pris isolément. En vertu de ce nouveau concept, les Archives nationales négocient avec chaque institution gouvernementale des plans de disposition pluriannuels afin de planifier méthodiquement l'identification, l'évaluation et la disposition éventuelle des documents. Cette méthode d'évaluation et de disposition des documents permet de mieux faire face à la croissance continue de l'information gouvernementale. Depuis 1991, le programme a des conséquences directes sur l'enrichissement du patrimoine archivistique des Archives.

À compter des années 1950, les Archives jouent un rôle sans cesse croissant dans la gestion de l'information gouvernementale sans toutefois perdre de vue leur mission culturelle. L'engagement constant à l'endroit du concept d'« archives totales » en est une preuve indéniable. Défini par Hugh Taylor, éminent archiviste canadien, et diffusé par l'Archiviste fédéral Wilfred I. Smith, ce concept préconise l'acquisition de tous les types de documents archivistiques, de sources privées et publiques, dans le but de documenter toutes les facettes de l'histoire canadienne. Il convient toutefois de préciser que le concept d'« archives totales » mis de l'avant par les Archives ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté archivistique, ni même au sein de l'institution. Certains, par exemple, soutiennent que l'application radicale de ce concept représente une atteinte flagrante à la provenance lorsque les documents sont classés et décrits selon leur support plutôt qu'organiquement au sein de fonds d'archives ; d'autres encore qualifient ses visées comme étant trop « totales », les petits dépôts d'archives devant alors se contenter des « miettes ». Malgré ses détracteurs, le concept d'« archives totales » ne sera jamais fondamentalement remis en question et donnera aux Archives un caractère unique qui les distingue des autres dépôts d'archives nationaux, dont les mandats se limitent habituellement à l'acquisition des documents publics. L'introduction de la notion de « documents d'importance nationale » dans la loi de 1987 vient en quelque sorte circonscrire la mission des Archives au plan de l'acquisition. Au fil des années, l'élaboration de politiques et de stratégies d'acquisition viendra atténuer les effets négatifs que d'aucuns attribuent au concept d'« archives totales ».

Les années 1960 et 1970 sont particulièrement propices au développement de la politique d'« archives totales ». Ainsi, une série de remaniements structurels témoigne de l'orientation de l'institution dans ce domaine. En 1964, la Section des photographies historiques est créée au sein de la Division de l'iconographie, elle-même implantée depuis le début du siècle. Trois ans plus tard, c'est au tour de la Collection nationale des cartes et plans de voir le jour. Au milieu des années 1970, la Section des photographies historiques reçoit le statut de division et devient la Collection nationale de photographies. En 1976, on assiste à la création des Archives nationales du film. Au tournant des années 1980, cette dernière division prend le nom d'Archives nationales du film, de la télévision et de l'enregistrement sonore. Cette évolution structurelle témoigne d'une sensibilisation accrue à l'égard de notre passé visuel et sonore.

Au cours des décennies 1980 et 1990, ces entités administratives vont subir d'autres changements au gré de l'évolution de l'institution mais l'engagement envers le principe d'« archives totales » demeure inchangé. Par exemple, dans les années 1990, les Archives créent un groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel canadien, confirmant ainsi son intérêt pour

l'acquisition et la conservation des films, des émissions de télévision et des enregistrements sonores d'importance nationale en provenance de sources publiques et privées. Réunissant des représentants de tous les milieux, archivistique, cinématographique, artistique, financier, etc., ce groupe confirme également le leadership de l'institution dans le domaine des archives visuelles et sonores. La composition même de ce groupe de travail dénote une sensibilisation accrue de la société et des entreprises à l'égard du patrimoine archivistique. En effet, la société canadienne manifeste un intérêt croissant pour creuser ses racines et fouiller sa mémoire. La production récente de séries télévisées basées sur divers types de documents d'archives, telles « Les grands procès », « Des crimes et des hommes » et « The Arrow », en constitue une preuve éloquente.

Alors que les types de documents acquis se diversifient considérablement, les périodes chronologiques couvertes et les sujets traités deviennent également de plus en plus variés et nombreux. Encore là, les décennies 1960 et 1970 sont particulièrement marquantes. Ainsi, c'est sous la gouverne de W. Kaye Lamb que l'accent est mis sur l'acquisition des documents gouvernementaux et des fonds privés postérieurs à la Confédération canadienne. Jusqu'alors, ces documents ne représentaient qu'une proportion réduite des fonds conservés aux Archives. Déjà en 1951, la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et sciences (commission Massey) déplorait cette situation en affirmant que les historiens intéressés par l'étude du gouvernement canadien étaient condamnés à glaner leurs renseignements ici et là à travers la capitale nationale. L'institution met peu de temps à corriger cette situation : l'espace alloué aux archives gouvernementales est doublé et rapidement rempli de documents provenant du Conseil privé, du Cabinet du gouverneur général, du Secrétariat d'État, et de bien d'autres ministères. Le nombre de fonds privés est encore plus élevé : ils proviennent des premiers ministres, des gouverneurs généraux, des chefs de parti, des ministres, et des partis politiques. Lors de son allocution présidentielle de 1958 à la Société historique du Canada, W. Kaye Lamb peut donc déclarer avec fierté que les Archives possèdent alors les fonds de tous les premiers ministres canadiens, de Macdonald jusqu'à King, à l'exception de Bennett, dont les archives sont conservées à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Vers la même période, les Archives entreprennent d'élargir l'éventail des sujets couverts par les fonds qu'elles acquièrent. Dans le domaine des archives privées, par exemple, elles élaborent une politique d'acquisition beaucoup plus active — le Programme systématique d'acquisitions nationales (1967) — destinée à acquérir des documents à l'extérieur des domaines d'étude traditionnels, tels que politique, religieux ou militaire. Personnes, familles, organismes nationaux, institutions et maisons d'affaires ayant marqué l'histoire du pays sont donc contactés et informés de l'importance de préserver leur patrimoine documentaire. À compter des années 1970, l'organigramme de la Division des manuscrits témoigne du succès de cette entreprise : Section des archives sociales et

culturelles, Section des archives économiques et scientifiques, Section des archives ethniques, etc. font leur apparition. Grâce à l'acquisition de ces nouveaux fonds, les Archives apportent une contribution significative au développement de l'historiographie canadienne en permettant d'étudier des domaines jusque-là peu explorés.

Si les acquisitions des dernières décennies s'alignent davantage sur les nouvelles tendances de l'histoire sociale, les Archives continuent à reconnaître le rôle prépondérant que jouent les politiciens et politiciennes dans le développement de la société canadienne. Aussi l'acquisition des documents ministériels figure-t-elle toujours parmi les priorités de l'institution. D'ailleurs, la *Loi sur les Archives nationales du Canada* (1987) confirme le rôle de l'institution dans ce domaine : elle est le dépositaire permanent des documents ministériels et en facilite la gestion. Conformément à leur mandat, les Archives publient en 1992 les *Lignes directrices sur la gestion de l'information consignée dans un cabinet de ministre*. Il va de soi que les fonds des premiers ministres occupent également une place prépondérante dans les politiques d'acquisition. Ainsi, au cours des dernières années, les documents des Pierre E. Trudeau, John Turner, Brian Mulroney, Joseph Clark et Kim Campbell sont venus enrichir les fonds de l'institution. Bref, depuis le tournant des années 1950, les Archives ont réussi à acquérir une gamme variée de fonds qui témoignent de la « totalité » des expériences des Canadiens et Canadiennes dans toutes les sphères de la société.

L'augmentation phénoménale des acquisitions au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à la fois dans les secteurs public et privé, entraîne de sérieux problèmes d'espace d'entreposage. Aussi la période contemporaine sera-t-elle marquée par des démarches constantes pour l'obtention de nouveaux locaux. À cet égard, la première réalisation concrète date de 1967 alors que les Archives emménagent dans un nouvel immeuble situé rue Wellington qu'elles partagent avec la Bibliothèque nationale du Canada. Projeté dès le milieu des années 1950, l'édifice offre des conditions de préservation incomparables pour l'époque. Bien que le nouveau bâtiment permette de loger pour un temps tous les documents sous un même toit, on constate dès 1971 que l'expansion rapide des Archives et de la Bibliothèque nationale nécessite la construction d'un autre édifice. Malheureusement, les démarches en faveur d'un nouvel immeuble tarderont à donner des résultats. Aussi les Archives doivent-elles envisager d'autres solutions pour entreposer leurs fonds et collections sans cesse plus nombreux. Divers entrepôts satellites viendront donc s'ajouter, dont le principal sera situé à Renfrew (Ontario), à une heure de route d'Ottawa. D'abord perçu comme une solution temporaire, l'édifice de Renfrew est encore utilisé compte tenu de la progression des acquisitions. Bien que possédant une capacité d'entreposage approximative de 100 km linéaire, et ce pour les documents textuels seulement, l'édifice de Renfrew n'a pu à lui seul répondre aux prévisions et besoins en la matière.

L'entreposage à distance des documents d'archives influence également le travail des archivistes et oblige les chercheurs à planifier leur visite plus longtemps d'avance.

Malgré l'importance des entrepôts satellites, le besoin en espace est toujours aussi impérieux. D'ailleurs, Jean-Pierre Wallot débute son mandat en 1985 avec un plaidoyer similaire à celui de ses prédécesseurs : « Inefficacité, retards, pertes de temps, dégradation des documents, voilà l'inévitable résultat des conditions actuelles d'entreposage ». Devant l'urgence de la situation, il reprend la campagne en faveur de l'obtention de locaux adéquats, désormais devenue une priorité stratégique pour l'institution. Ces efforts institutionnels seront finalement récompensés. En juin 1997, à quelques jours de son départ à la retraite, Jean-Pierre Wallot inaugure le Centre de préservation de Gatineau (Québec). Doté de laboratoires et de chambres fortes ultramodernes, le Centre, comme son nom l'indique, est destiné à l'entreposage des documents d'archives dans des conditions idéales de préservation. Par ailleurs, le Centre de Gatineau témoigne de la priorité accordée au programme de préservation, dont la *Politique de conservation* publiée en 1987 est la pierre angulaire. Finalement, les Archives sont en voie de consolider leurs opérations au centre-ville d'Ottawa avec le projet de rénovation de la partie ouest des Édifices commémoratifs des anciens combattants qu'elles occupent partiellement depuis le milieu des années 1970.

### *Une meilleure accessibilité au patrimoine archivistique canadien*

Devant l'augmentation et la diversification de leurs fonds et collections, les Archives voient à se doter d'outils efficaces pour en faciliter l'accès. Aussi l'histoire récente de l'institution est-elle marquée par une extension des programmes d'accès au patrimoine archivistique. Elle débute avec une innovation technologique qui va révolutionner les pratiques dans ce domaine : le microfilmage. Grâce à ce procédé, les activités des bureaux de Londres et de Paris, ce dernier rouvert après la guerre, connaissent une expansion jusque-là inégalée, malgré un personnel considérablement réduit. Il permet aux Archives d'obtenir des copies précises de séries complètes de documents au lieu du choix limité de transcriptions plus ou moins exactes si laborieusement produites à la main depuis 1880. Les statistiques du bureau de Londres témoignent des progrès réalisés à cet égard. Après un départ hésitant en 1950, le programme de microfilmage prend de l'ampleur à partir de 1955 : ainsi, entre 1955 et 1958, le bureau de Londres produit plus de 1 250 bobines de microfilms, copiant en trois ans plus de documents que l'ensemble des transcriptions effectuées sous Douglas Brymner. Cette innovation technologique permet alors de « rapatrier » une somme importante de documents d'archives essentiels à la compréhension de l'histoire canadienne : les archives du Public Record Office, celles de la

Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'en 1870, les fonds des principaux administrateurs coloniaux et les archives des institutions et communautés religieuses. Grâce à ces acquisitions, on met à la disposition des chercheurs canadiens un patrimoine archivistique jusqu'alors réservé à ceux capables de financer des recherches en Europe.

Au pays, les fonds et collections des Archives font également l'objet d'une meilleure diffusion. L'exemple du travail effectué sur les archives du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien le démontre bien. Pour faire suite à la décision du gouvernement canadien, au début des années 1970, de régler toutes les revendications globales et particulières des Autochtones, les Archives ont reçu pendant plusieurs années des millions de dollars pour l'évaluation, l'acquisition, le classement, la description et la préservation des documents relatifs au ministère des Affaires indiennes. Les Archives ont également entrepris l'indexation thématique informatisée et la reproduction sur microfilm de ces documents pour les rendre accessibles à tous les Canadiens. Il s'agit en fait du plus vaste projet d'instrument de recherche informatique et de microfilmage jamais réalisé. Des copies microfilmées des documents ont été déposées dans plusieurs services d'archives et sont accessibles par prêt interinstitutionnel. Par ailleurs, le cas des revendications des autochtones démontre l'importance que revêtent les archives gouvernementales dans la résolution des grands débats contemporains ; à cet exemple, on pourrait ajouter le cas des disputes frontalières, des travaux des commissions royales d'enquête ou des procès pour crimes de guerre.

Établi en 1972, le programme de diffusion des documents d'archives poursuit, pendant près de vingt ans, des objectifs similaires à celui du Service de prêt interinstitutionnel. Il a permis aux dépôts d'archives provinciaux et territoriaux ainsi qu'universitaires d'acquérir, selon les besoins de leur clientèle respective, des copies des milliers de documents conservés aux Archives. Grâce à ce programme, les archives provinciales et territoriales ont acquis des recensements canadiens, des fonds des premiers ministres, des photographies, des films et des cartes et plans.

Dans la même veine, les Archives préparent divers ouvrages destinés à faciliter la recherche à distance. Ainsi, en 1951, elles publient leurs premiers inventaires généraux pour renseigner les chercheurs éloignés sur leurs collections et fonds d'archives. Déterminées à jouer un rôle fondamental dans le domaine de la recherche, les Archives offrent même des publications qui ne sont pas directement reliées à leurs fonds d'archives. Par exemple, en 1957, elles publient le *Répertoire des ministères canadiens depuis la Confédération*. À la demande de la Société historique du Canada, l'institution prépare à partir de 1966 un *Répertoire annuel des thèses sur l'histoire et autre sujets connexes*. Deux ans plus tard, c'est au tour du *Catalogue collectif des manuscrits dans les dépôts canadiens* de voir le jour. En collaboration avec la France et le Québec, les Archives entreprennent en 1972 la

compilation d'un guide qui énumérera les sources d'archives concernant le Canada français tant en France qu'au Canada. En 1979, c'est au tour du *Guide des archives photographiques* d'être publié.

C'est au cours des années 1980 et 1990 que les programmes d'accès à distance connaissent leur véritable expansion, notamment grâce à la prolifération des nouvelles technologies électroniques. La mise en place, à partir de 1992, d'un système de points d'accès décentralisés représente l'une des principales réalisations des Archives nationales à ce chapitre. Préparé en coopération avec d'autres établissements voués à la recherche (archives provinciales et universitaires, bibliothèques, etc.), ce programme permet aux Canadiens d'accéder plus facilement aux informations sur les Archives et de faciliter ainsi leurs recherches. L'institution compte présentement cinq points d'accès décentralisés : Winnipeg (1992), Halifax (1994), Vancouver (1995), Montréal (1996) et Saskatoon (1997).

Toujours dans l'optique de servir un plus grand nombre de Canadiens, les Archives nationales commencent à élargir les activités archivistiques régionales dans certains centres fédéraux de documents. Ainsi, depuis 1992, le Centre fédéral de Vancouver a sur place une équipe d'archivistes responsables de l'acquisition, de la mise en valeur et de la communication des documents gouvernementaux créés dans cette région. Pour la communauté de chercheurs de Vancouver, la présence des archivistes s'avère très avantageuse : par exemple, les demandes concernant les revendications territoriales des Autochtones, particulièrement nombreuses dans cette région, sont maintenant traitées avec une plus grande célérité. Depuis 1994, un programme similaire existe au Centre fédéral des documents de Winnipeg. L'équipe de Winnipeg a largement contribué à la recherche en histoire canadienne en mettant en valeur le patrimoine archivistique légué par le Canadien National, institution qui a joué un rôle crucial dans le développement de l'Ouest canadien.

Pour faciliter l'établissement de leurs points d'accès décentralisés, les Archives nationales doivent recourir à des moyens nouveaux pour rejoindre ces nouvelles clientèles. Au début des années 1990, on produit une série d'outils de référence sur cédérom. Il s'agit de la série *ArchiVIA* qui comprend maintenant quatre disques utiles à la recherche en études canadiennes. Ces nouvelles technologies améliorent également les services de consultation sur place en permettant aux archivistes de préparer des instruments de recherche d'une ampleur et d'une maniabilité jusqu'alors inconcevables. La production, commencée en 1969, d'un index des fonds des premiers ministres, entièrement compilé à l'aide de l'informatique, constitue l'une des premières initiatives dans ce domaine. Ainsi amorcée, l'automatisation du contrôle intellectuel et de l'accès aux fonds et collections figure parmi les principales réalisations des décennies 1970 et 1980. Toutefois, il faudra attendre la fin des années 1990 pour que les nombreuses bases

de données divisionnaires soient regroupées pour fins de consultation, mettant ainsi à la disposition des chercheurs des systèmes longtemps accessibles uniquement aux employés. Signe des temps, les Archives nationales du Canada se mettent à l'heure de l'inforoute en inaugurant en décembre 1995 un site Internet. Grâce à cette panoplie d'outils automatisés, les utilisateurs ont de moins à moins à naviguer d'une base de données à l'autre, à compulser inventaire après inventaire pour trouver les documents pertinents à leur recherche.

Parallèlement, l'établissement d'un système de description normalisé, basé sur les *Règles pour la description des documents d'archives*, dont les Archives ont été l'un des principaux maîtres d'œuvre, a également commencé à avoir des effets bénéfiques pour les chercheurs. Ces règles de description représentent une véritable révolution archivistique pour l'institution. Par exemple, dans le cas des archives gouvernementales, cet effort de normalisation est basé sur une description intégrée des documents sur tous les supports et met également fin aux méthodes de classification adoptées au début des années 1950 modelées sur les pratiques développées aux Archives nationales des États-Unis. Selon ce modèle, les archives du gouvernement du Canada et de ses prédécesseurs ont été jusqu'à tout récemment classées en *record groups* (RG) plutôt que selon des règles strictes de provenance reliées à l'application du concept de fonds d'archives. En somme, l'adoption des *Règles pour la description des documents d'archives* et l'abandon corollaire des pratiques américaines contribuent au développement d'une archivistique typiquement canadienne.

La création de la Bibliothèque nationale en 1953 oblige indirectement à une clarification des rôles et responsabilités dans le domaine des imprimés. Longtemps chargée de constituer une collection d'ouvrages relatifs à l'histoire du Canada, la bibliothèque des Archives se spécialise graduellement dans le domaine de l'archivistique, de l'administration des dépôts d'archives et de la gestion des documents, laissant ainsi le champ libre à la Bibliothèque nationale.

Par ailleurs, le développement des musées nationaux transforme quant à lui le rôle de l'institution dans le secteur des expositions. Depuis le début du siècle, les expositions relevaient du Musée des Archives, situé au rez-de-chaussée de l'édifice de la rue Sussex. Il s'agissait en fait d'une exposition permanente à laquelle on ajoutait de temps à autre des étalages spéciaux pour marquer les anniversaires ou signaler les acquisitions importantes. Or, à la suite d'une entente conclue entre les Archives et les Musées nationaux du Canada, tous les artefacts passent du Musée des Archives au nouveau Musée de l'Homme. Ce transfert a lieu au début de 1967, au moment où les Archives emménagent dans le nouvel immeuble de la rue Wellington. En 1965, les Archives avaient déjà remis à la Banque du Canada leur collection de pièces de monnaie, ne conservant que sa collection de médailles. Vers la même période, de nombreux artefacts sont également transférés au Musée de la guerre. Ainsi, les



Archives contribuent largement à l'essor d'un réseau d'institutions culturelles dont s'enorgueillit la région de la capitale nationale.

Dans le nouvel immeuble de la rue Wellington, les salles d'expositions sont consacrées à la présentation de documents et d'objets puisés à même les fonds et collections des Archives. Au fil des années, ces salles ont abrité de nombreuses expositions, petites et grandes, portant sur des sujets variés. Certaines d'entre elles ont circulé au pays et à l'étranger dans le but de sensibiliser un public toujours plus vaste à la richesse des trésors documentaires du Canada.

Malgré la présence croissante des musées nationaux sur la scène culturelle fédérale, les Archives ne renoncent pas tout à fait à leur vocation muséale. Ainsi, pendant près de 40 ans, elles administrent la Maison Laurier. Elle fut jadis la résidence de deux premiers ministres canadiens, Wilfrid Laurier et William Lyon Mackenzie King ; elle a été donnée par ce dernier à la nation à sa mort en 1950 et a été placée en juin 1951 sous la direction de l'Archiviste fédéral. Ouverte au public en août suivant, la Maison Laurier va accueillir un nombre sans cesse croissant de visiteurs. Les Archives la cèdent à Parcs Canada peu de temps après l'adoption de la *Loi sur les Archives nationales du Canada* (1987).

Même dotées d'un nouveau mandat, les Archives nationales n'abandonnent pas encore complètement leur place sur la scène muséale canadienne. En effet, en juin 1989, elles ouvrent pour un temps le Centre canadien de la caricature, dont le mandat est d'acquérir, de préserver et de rendre accessibles des documents relatifs à l'histoire de la caricature politique et du dessin humoristique. En dépit de son existence éphémère, le Centre a organisé des expositions appréciées du grand public. Située au cœur du populaire Marché By, l'espace d'exposition demeure quant à lui ouvert et permet à plusieurs touristes d'entrer en contact pour une première fois avec les Archives.

Les Archives étant présentes aujourd'hui plus que jamais sur la scène culturelle, on observe une diversification de sa clientèle d'utilisateurs. La situation contraste avec celle qui prévaut en 1949 alors que le Service des renseignements s'adresse à une clientèle spécialisée : historiens, étudiants préparant leur thèse de maîtrise ou de doctorat et « écrivains de carrière ». D'ailleurs, l'Archiviste fédéral d'alors est si convaincu de sa mission particulière auprès de cette clientèle qu'il refuse de rééditer certaines publications pour répondre à la demande croissante des étudiants et professeurs des niveaux primaire et secondaire, sous prétexte que les publications des Archives « sont principalement destinées aux étudiants dans nos universités, et aux historiens ». Se ravisant l'année suivante, W. Kaye Lamb remarque que les Archives ne sont plus l'apanage des seuls historiens, les demandes de renseignements pour le matériel iconographique provenant d'une clientèle de plus en plus variée : « Instituteurs, étudiants, chercheurs, éditeurs et producteurs de films se servent souvent de nos archives, dira-t-il ; peu

d'ouvrages ou de pellicules mettant en lumière une partie importante de l'histoire du Canada sont maintenant produits sans la collaboration directe ou indirecte du personnel de la Division des gravures ».

Ainsi s'amorce en douceur ce que l'on pourrait qualifier de « démocratisation » de la clientèle des Archives. Si les historiens professionnels demeurent de fidèles habitués de l'institution, leur proportion par rapport aux autres usagers va toutefois diminuer considérablement, notamment après la décennie 1960. En 1986, Jean-Pierre Wallot constate que les Archives sont maintenant appelées à desservir « des citoyens de toutes origines et de toutes professions à diverses fins : par exemple, des généalogistes, des journalistes, des fonctionnaires, des juristes, des visiteurs de passage, que ce soit pour la production de films, l'établissement des réclamations des peuples autochtones ou d'un groupe ethnique, des enquêtes judiciaires, l'obtention des bénéfices de retraite et l'histoire familiale ».

En plus de se diversifier, la clientèle des Archives augmente de manière soutenue au cours de cette période. Le phénomène a des répercussions directes sur l'organisation des Archives, notamment durant les années 1980 et 1990. On procède alors à des remaniements structurels importants destinés à mieux répondre aux besoins des usagers. S'ajustant en cela à l'évolution récente de la fonction publique fédérale qui met désormais davantage l'accent sur la prestation des services aux citoyens, la Direction des programmes publics est ainsi créée, premier pas vers l'établissement d'un « guichet unique » pour les chercheurs. À la même époque, on améliore le dialogue avec les usagers en mettant sur pied un forum des chercheurs. Finalement en 1993, les Archives consolident tous les services de référence au sein d'une seule direction générale. Ces changements organisationnels témoignent d'une rupture avec le type de référence traditionnellement pratiquée dans les divisions archivistiques. Reflet d'une spécialisation accrue dans la profession, la référence devient une fonction archivistique distincte entraînant ainsi des remises en question au sein de l'institution.

Sur un autre plan, plusieurs facteurs expliquent le phénomène de « démocratisation » et l'engouement croissant dans la population canadienne pour les Archives. D'un point de vue sociétal, la prospérité de l'après-guerre a permis d'élever le niveau de scolarité et d'améliorer le confort matériel de la population, devenue de plus en plus exigeante à l'égard des services que lui offre l'État dans le domaine culturel. De plus, avec le vieillissement d'une population disposant de temps de loisirs pour jouir de son patrimoine archivistique et l'émergence de groupes d'intérêt particulier cherchant à obtenir le rétablissement et la protection de leurs droits, les fonds et collections des Archives s'avèrent alors des outils de prédilection.

Les nombreux changements et développements que connaissent les Archives depuis les années 1950 lui valent une position enviable au pays et à l'étranger. À titre du plus important établissement d'archives au Canada, elles sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans l'évolution des politiques culturelles fédérales, en général, et dans le développement des milieux d'archives, en particulier. D'ailleurs, la *Loi sur les Archives nationales du Canada* officialise le rôle naturel de l'institution à ce dernier chapitre.

Les études nationales portant sur les domaines de la culture, de la gestion des documents publics et des archives sont d'excellents exemples à cet égard. Ainsi, la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et sciences (commission Massey), la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (commission Glassco), la Commission sur les études canadiennes (rapport Symons) et le Groupe consultatif sur les archives canadiennes (rapport Wilson), considèrent les Archives comme un témoin privilégié et accordent une attention toute particulière aux mémoires soumis par l'institution. Signe de la place prépondérante accordée aux Archives, nombre des recommandations formulées dans ces études clés les concernent directement.

De même, l'évolution que connaît la profession d'archiviste au cours des dernières décennies est attribuable, dans bien des domaines, aux initiatives des Archives. Ainsi, dès les années 1950, elles s'engagent dans la formation des archivistes au Canada. Avec la collaboration successive de divers partenaires, tels que l'Université Carleton, la Section des archives de la Société historique du Canada, l'Université d'Ottawa et l'Université du Québec à Hull, les Archives offrent pendant plus de 35 ans un cours destiné à perfectionner les archivistes déjà en poste et à initier les nouveaux candidats aux principes et aux méthodes qui régissent la profession. Longtemps le seul cours offert dans le domaine, le séminaire des Archives contribuera largement au développement de la théorie et de la pratique archivistiques au pays et favorisera l'émergence d'un sens du professionnalisme chez les archivistes.

Les changements au sein même des Archives ont également des implications sur l'orientation de la profession. Ainsi, la mise en œuvre du concept d'« archives totales » transforme considérablement le rôle de l'archiviste. Ce dernier n'est plus le gardien et le conservateur d'archives manuscrites ; cartographes ou archivistes/géographes, conservateurs d'œuvres d'arts, diplômés en sciences sociales et spécialistes de l'informatique, pour n'en nommer que quelques-uns, viennent joindre les rangs des archivistes « traditionnels », surtout formés en histoire. Étant donné que les Archives sont le principal employeur au sein de la discipline, leurs besoins particuliers en matière de personnel ont des répercussions sur la formation et le recrutement des nouveaux archivistes.

De plus, les Archives contribuent directement au développement des associations professionnelles et encouragent son personnel à y participer. Par exemple, plusieurs employés ont collaboré à la création en 1975 de l'*Association of Canadian Archivists*, issue de la Section des archives de la Société historique du Canada. Depuis, les employés des Archives y ont joué un rôle actif, que ce soit au sein du conseil d'administration, sur les divers comités et à la publication de la revue *Archivaria*, qui jouit aujourd'hui d'une excellente réputation internationale. De même, l'institution joue un rôle tout aussi important au sein de l'Association des archivistes du Québec, créée en 1967. Par ailleurs, les Archives nationales soutiennent un réseau d'institutions archivistiques dans tout le Canada par l'entremise du Conseil canadien des archives, fondé en 1985 sous l'impulsion de divers acteurs clés, dont Jean-Pierre Wallot. Le Conseil canadien des archives offre des programmes de subventions destinés à réduire le retard dans le traitement et la description des fonds d'archives, à améliorer les conditions de préservation et à former des archivistes professionnels.

Le rôle des Archives au sein de la collectivité archivistique s'étend bien au-delà des frontières canadiennes. La présence des Archivistes fédéraux à la tête de diverses organisations professionnelles étrangères en est la preuve. En effet, W. Kaye Lamb (1964-1965) et Wilfred Smith (1972-1973) ont tous deux été présidents de la *Society of American Archivists*. Lamb a également été président de la *British Society of Archivists*, ainsi que vice-président de la *British Records Association*. Lors de l'inauguration de l'exposition *Archives : miroir du passé du Canada*, le 1<sup>er</sup> juin 1972, à l'occasion du centenaire de l'institution, Morris Rieger, représentant du Conseil international des archives soulignait déjà le leadership énergique des Archives au plan international. La tenue du XII<sup>e</sup> congrès du Conseil international des archives à Montréal en 1992, et la nomination de Jean-Pierre Wallot à la présidence de l'organisme, confirme la réputation dont bénéficie l'institution à l'échelle mondiale. Enfin, le fait que l'UNESCO ait confié à cinq membres du personnel des Archives nationales du Canada la rédaction de certaines de ses prestigieuses études *RAMP (Records and Archives Management Program)* révèle également la place de choix que s'est taillée l'institution.

## CONCLUSION

L'histoire des Archives nationales du Canada montre comment cette expérience particulière aux plans de l'acquisition, de la mise en valeur et de la préservation d'un patrimoine archivistique national a permis d'élargir et d'enrichir la culture canadienne. Placées côte à côte toutefois, les préoccupations qui animent les premiers archivistes et celles que l'on débat au sein de l'institution à la fin du XX<sup>e</sup> siècle présentent un portrait assez contrastant. Les

différences fondamentales tiennent à la finalité même de l'archivistique pratiquée. Les devanciers ont surtout cherché, de manière bien empirique, à réunir des archives dans le but de documenter l'histoire du Canada, espérant concilier les points de vue relatifs au passé colonial du pays. Ainsi, se construit une historiographie canadienne grâce aux archives collectées dans tous les coins du pays et aux transcriptions d'archives métropolitaines. Les documents concourent d'abord à la connaissance du fait politique d'avant la Confédération, laissant dans l'ombre, pour un temps, les phénomènes économiques, sociaux et culturels. Trois facteurs principaux vont faire évoluer cette approche : les pressions exercées de l'extérieur de manière constante par des groupes ou des individus intéressés aux archives, l'évolution des pratiques et de la pensée archivistiques et la croissance marquée de la production documentaire de l'État fédéral. Ainsi, l'institution devient graduellement un véritable service d'archives national même s'il faudra surmonter bien des difficultés pour faire reconnaître la légitimité de son intervention en matière d'archives gouvernementales au sein même de l'appareil étatique. Dès lors, la constitution d'une mémoire du gouvernement du Canada devient-elle prioritaire dans les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale. En parallèle, s'accomplira une véritable révolution tranquille conduisant à la démocratisation des clientèles desservies et à une révision complète des objectifs institutionnels.

Les travaux de recherche consacrés jusqu'à présent à l'histoire des Archives nationales du Canada ne permettent de dresser qu'un instantané encore partiel de son cheminement. La recherche devrait se poursuivre pour projeter un meilleur éclairage sur des périodes moins bien connues et chercher à comprendre la place qu'occupe l'institution dans l'évolution des enjeux sociaux et culturels canadiens. Ainsi, on verrait comment les Archives nationales du Canada ont contribué à faire passer les archives de mémoire du temps présent à mémoire du temps à venir, pour paraphraser les mots de l'archiviste français Jean Favier. C'est sans doute là une tâche que les archivistes pourront partager avec leurs collègues historiens.

S'il n'existe pas encore d'historique exhaustif des Archives nationales du Canada, certains ouvrages ont néanmoins abordé des périodes précises de l'histoire de l'institution. Il faut d'abord souligner l'imposant article de Bernard Weilbrenner intitulé « Les Archives provinciales du Québec et leurs relations avec les archives fédérales » dans la revue *Archives* (vol. 15, n° 3 (décembre 1983), 37-55 ; vol. 16, n° 2 (septembre 1984), 3-26 ; vol. 18, n° 3, 3-25 ; vol. 18, n° 4, 3-21). Ce texte présente dans le détail les circonstances qui ont amené la création de la Division des archives en 1872 dans le contexte des nouvelles relations fédérales-provinciales qui se développent à la suite de la Confédération de 1867. Dans un numéro spécial publié en l'honneur de W. Kaye Lamb, le quatrième Archiviste fédéral, la revue *Archivaria* présente deux articles importants sur le sujet : « "A Noble Dream" : The Origins of the Public Archives of Canada », *Archivaria*, n° 15, (Winter 1982-1983), 16-35, rédigé par Ian E. Wilson, examine les circonstances ayant mené à la création des Archives, ainsi que les principales réalisations des trois premiers Archivistes fédéraux : Douglas Brymner, Arthur Doughty et Gustave Lanctôt ; pour sa part, William G. Ormsby retrace l'évolution qu'ont connue les Archives sous la direction de W. Kaye Lamb dans un article titré « The Public Archives of Canada, 1948-1968 », *Archivaria*, n° 15 (Winter 1982-1983), 36-46. Plus événementiel, l'article de Bernard Weilbrenner « The Public Archives of Canada, 1871-1958 », *Journal of the Society of Archivists*, vol. 2, n° 3 (1961), 101-113, mérite d'être consulté pour ses repères chronologiques. Le centenaire des Archives en 1972 est un moment privilégié pour réfléchir sur le passé de l'institution : signée par Wilfred I. Smith, alors Archiviste fédéral, l'introduction du catalogue de l'exposition *Archives, Miroir du passé du Canada* (Toronto, University of Toronto Press, 1972), montée pour cet anniversaire, retrace l'évolution des Archives depuis leur création.

Certains auteurs ont étudié l'histoire de l'institution à travers les principaux personnages qui l'ont façonnée. Les volumes couvrant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle du *Dictionnaire biographique du Canada* (Québec, Université Laval) sont une excellente source de renseignements. À cet effet, on consultera avec profit dans le volume XIII, la biographie de Douglas Brymner rédigée par Glenn Wright (1994), 129-131. Dans un des rares ouvrages consacrés aux Archives, Ian E. Wilson étudie quant à lui l'apport crucial d'Arthur Doughty, deuxième Archiviste fédéral, dans l'évolution des Archives : *Shortt and Doughty : the Cultural Role of the Public Archives of Canada, 1904-1935*, mémoire de maîtrise inédit, Kingston, Université Queen's, 1973, 265 pages.

S'ils constituent parfois des sujets d'études, les Archivistes fédéraux sont d'abord et avant tout des acteurs sociaux. Alors qu'ils étaient à la tête des

Archives, plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs livré leurs propres réflexions sur le rôle et le fonctionnement de l'institution : voir, entre autres titres, W. Kaye Lamb, « Presidential Address », Canadian Historical Association, *Annual Report* (1958) ; Jean-Pierre Wallot, « Les Archives publiques du Canada : perspective et prospective », *Archives*, vol. 18, n° 1 (juin 1986), 9-21.

D'autres ouvrages se sont plutôt attardés à un programme ou à un secteur organisationnel particulier de l'institution. Ainsi, l'histoire du premier Centre fédéral de documents a retenu l'attention de Jay Atherton qui a publié un article intitulé « The Origins of the Public Archives Record Centre, 1897-1956 », *Archivaria*, n° 8, (Summer 1979), 35-59. Dans ce texte, l'auteur présente l'évolution des pratiques de gestion de l'information au sein du gouvernement du Canada et les tentatives maintes fois répétées pour les rationaliser. L'un des acteurs de ce processus au sein de la fonction publique, W.E.D. Halliday, a publié ses observations dans un article intitulé : « The Public Records of Canada : Recent Developments in Control and Management », *The American Archivist*, vol. 13, n° 1 (January 1950), 102-108.

Les bureaux des Archives à l'étranger ont également fait l'objet d'articles. Ainsi, Raymonde Litalien a retracé l'histoire du bureau de Paris : « Le Bureau de Paris des Archives publiques du Canada », *Archives*, vol. 17, n° 4 (mars 1986), 11-30. Plus qu'un simple historique, l'article de Bruce G. Wilson sur le bureau de Londres démontre l'importance qu'il a joué dans la constitution d'un patrimoine archivistique national : « Bringing Home Canada's Archival Heritage : The London Office of the Public Archives of Canada, 1872-1986 », *Archivaria*, n° 21 (Winter 1985-1986), 28-42.

Ici au pays, le développement des points d'accès décentralisés a été étudié par Marie-Louise Perron et Ghislain Malette dans un article intitulé « Accès décentralisé aux Archives nationales du Canada : l'exemple du point d'accès de Winnipeg », *Archives*, vol. 25, n° 3 (hiver 1994), 49-63.

L'établissement d'un programme d'archives informatiques a été l'objet de diverses études : notons, entre autres exemples, l'article de Michael E. Carroll, « The Public Archives of Canada's Experience in Establishing a Machine Readable Archives », *The Canadian Archivist/L'Archiviste canadien*, vol. 2, n° 5 (1974), 53-64 ; et Katherine Gravel, « National Archives of Canada : Machine Readable Records Program », *Reference Services Review*, vol. 16, n° 1 (1988), 25-29. Revu plus récemment le programme fait l'objet d'un examen dans l'article d'Antonio Lechasseur intitulé « L'acquisition du patrimoine informatique des institutions du gouvernement fédéral aux Archives nationales du Canada », *Archives*, vol. 25, n° 2 (automne 1993), 67-74.

Les services de référence offerts aux Archives sont le sujet d'un article écrit par William G. Ormsby : « Reference Services in the Public Archives of Canada »,

*The American Archivist*, vol. 25, n° 3 (July 1962), 345-351. Dans un article plus récent sur les programmes publics dans les dépôts d'archives, Gabrielle Blais et David Enns empruntent de nombreux exemples aux services de référence des Archives nationales du Canada pour illustrer leurs propos : « From Paper Archives to People Archives : Public Programming in the Management of Archives », *Archivaria*, n° 31 (1990-1991), 101-113.

Concept important dans l'histoire de l'institution, les « archives totales » ont fait l'objet d'un certain nombre de travaux. Situés aux antipodes, deux articles méritent particulièrement d'être mentionnés : dans « Tyranny of the Medium : A Comment on " Total Archives " », *Archivaria*, n° 9 (Winter 1979-1980), 141-149, Terry Cook démontre que l'application radicale de ce concept peut parfois avoir des effets négatifs sur la provenance, principe de base de l'archivistique, ainsi que sur les trois grandes fonctions archivistiques : l'acquisition, la mise en valeur et les services de référence. Pour sa part, Wilfred Smith, ancien Archiviste fédéral, retrace l'histoire du concept d'« archives totales » et commente les critiques qu'il a soulevé : « " Total Archives " : The Canadian Experience », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 57 (1986), 323-346.

D'autres ouvrages examinent la place qu'occupent les Archives au sein de la communauté archivistique canadienne. John H. Archer est l'un des premiers à tracer une vue d'ensemble de la scène archivistique canadienne et à situer les Archives par rapport aux autres dépôts d'archives canadiens : *A Study of Archival Institutions in Canada*, thèse de doctorat inédite, Kingston, Université Queen's, 1969, 688 pages. Les chapitres qu'il consacre aux Archives figurent parmi les recherches les plus fouillées sur l'institution. Considérés comme les premiers échelons vers l'établissement d'un réel système archivistique canadien, les rapports de T. H. B. Symons *Se connaître : le Rapport de la Commission sur les études canadiennes* (Ottawa, Association des universités et collèges du Canada, 1975) et de Ian E. Wilson *Les archives canadiennes* (Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 1980), consacrent d'importants chapitres aux Archives. L'un des archivistes canadiens réputés, Hugh A. Taylor s'est penché sur les caractéristiques de l'expérience archivistique du Canada dans son article titré : « Canadian Archives : Patterns from a Federal Perspectives », *Archivaria*, vol. 1, n° 2 (1976), 3-19. Dans un article intitulé « Attempts at National Planning for Archives in Canada, 1975-1985 » *The Public Historian*, vol. 8, n° 3 (Summer 1986), 74-91, Terry Eastwood retrace précisément l'importance des rapports Symons et Wilson dans la création d'un réseau archivistique canadien et souligne l'apport des Archives. Pour sa part, Michael D. Swift cerne les principaux développements que connaissent les Archives, les archives provinciales et la profession d'archiviste au cours des années 1970 dans un article titré « The Canadian Archival Scene in the 1970s : Current Developments and Trends », *Archivaria*, n° 15 (Winter 1982-1983), 47-57. Enfin, l'ouvrage *Les archives canadiennes en 1992* (Ottawa, Conseil canadien des Archives, 1992), sous la



direction de Marcel Caya, démontre comment les principaux développements des dernières décennies ont contribué à façonner la scène archivistique canadienne des années 1990. À l'instar des ouvrages susmentionnés, cet imposant volume renferme plusieurs renseignements utiles sur l'historique et les programmes des Archives nationales du Canada.

Les principales recherches réalisées sur l'histoire des Archives nationales du Canada sont largement basées sur les rapports annuels des Archives canadiennes publiés à compter de 1881. Pour faciliter le repérage dans cette source, on consultera avec profit l'outil suivant : Françoise Caron-Houle, *Guide des Rapports des Archives publiques du Canada, 1872-1972*, Ottawa, Information Canada, 1975, 100 p. L'ouvrage comprend en annexe une liste de l'ensemble des publications réalisées par les Archives, à jour au moment de la publication. Il faut enfin mentionner les fonds que les Archives nationales du Canada possèdent relativement à leur propre histoire : Fonds des Archives publiques du Canada (RG 37), du ministère de l'Agriculture (RG 17), du Secrétariat d'État (RG 6), de la Commission ministérielle des archives fédérales de 1897 (RG 35/1), de la Commission des manuscrits historiques, 1907-1915 (RG 36/5), de la Commission royale pour enquêter sur l'état des archives fédérales du Canada, 1914 (RG 33/11) et du Comité des archives fédérales (RG 35/7).

## Les Archivistes du Canada, 1872-1997

Nom	Années de service
Douglas Brymner (1823-1902)	1872-1902
<i>Alexander Duff et Magdalen Casey (intérimaires officieux)</i>	1902-1904
Arthur G. Doughty (1860-1936)	1904-1935
<i>James F. Kenney (intérimaire)</i>	1935-1937
Gustave Lanctôt (1883-1975)	1937-1948
<i>Norman Fee (intérimaire)</i>	1948
W. Kaye Lamb (1904-)	1948-1969
<i>Wilfred I. Smith (intérimaire)</i>	1969-1970
Wilfred I. Smith (1919-)	1970-1984
<i>Bernard Weilbrenner (intérimaire)</i>	1984-1985
Jean-Pierre Wallot (1935-)	1985-1997
<i>Lee McDonald (intérimaire)</i>	1997

## Les Archives nationales du Canada au sein du gouvernement du Canada, 1872-1997

Nom	Ministre	Années
Division des archives	Agriculture	1872-1912
Archives publiques du Canada	Premier ministre	1912
	Secrétaire d'État	1912-1954
	Citoyenneté et Immigration	1954-1964
	Secrétaire d'État	1964-1981
Archives nationales du Canada	Communications	1981-1987
	Communications	1987-1993
	Patrimoine canadien	1993-

Canadian Historical Association



Société historique du Canada

